

COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER

2023



Table des matières

Autorités municipales pour la législature 2020 – 2025	4
Introduction	6
Rapport du Maire	6
Rapport administratif	11
Conseil municipal.....	11
Séance du 17 janvier 2023	11
Séance du 7 février 2023.....	11
Séance du 7 mars 2023	12
Séance du 4 avril 2023.....	12
Séance du 9 mai 2023	12
Séance du 6 juin 2023.....	13
Séance du 12 septembre 2023.....	13
Séance du 3 octobre 2023.....	14
Séance du 7 novembre 2023.....	14
Séance du 12 décembre 2023	15
Routes, espaces verts, déchets.	16
Rapport de Madame Sabine Chassot Leiglon	16
Adjointe.....	16
Bâtiments en collaboration avec le Maire, école, sport, culture et social.	20
Rapport de Monsieur Henri Louvrier	20
Adjoint	20
Bâtiments.....	29
Rapport de Monsieur Christian Tripod.....	29
Président de la Commission des bâtiments.....	29
Routes, canalisations et plage.....	29
Rapport de Monsieur David Schütz,.....	29
Président de la Commission des routes et parkings.....	29
Social	30
Rapport de Monsieur Jean-Jacques Nussbaumer,	30
Président de la Commission aide à l'étranger.....	30

Aide en Suisse	31
Culture et loisirs	32
Rapport de Monsieur Nicolas Meda,	32
Président de la Commission Culture et loisirs.....	32
Commission environnement	33
Rapport de Monsieur Paolo Gradassi	33
Président de la Commission Environnement	33
Encouragement à la culture.....	34
Aides sportives	34
Subvention à la protection de l'environnement	35
Sapeurs-pompiers.....	35
Rapport du Commandant Florian Baudet	35
Protection civile.....	37
Statistiques diverses selon l'OCSTAT	39
Etat Civil.....	39
Ecole	40
Bibliobus 2023.....	40
Cartes journalières CFF	40

Autorités municipales pour la législature 2020 – 2025

Mairie / Exécutif

HORNUNG Vincent

Maire

CHASSOT LEIGLON Sabine

Adjointe

LOUVRIER Henri

Adjoint

Conseil municipal / Législatif

BERNEY Yann

FILLISTORF Anne-Sophie

GRADASSI Paolo

GRUSHUNOVA Tatiana

GUERRA KÖSSLER Zélie

LAUGERI Pierre

MEDA Nicolas

NUSSBAUMER Jean-Jacques

PIPOZ Alain

RÜFENACHT Solveig

SCHÜTZ David

ST-MART Céline

TRIPOD Christian

Commissions du Conseil municipal

Administrative

L'Ensemble du Conseil municipal

Bâtiments

TRIPOD Christian, Président

FILLISTORF Anne-Sophie

GRADASSI Paolo

LAUGERI Pierre

PIPOZ Alain

SCHÜTZ David

Culture et loisirs

MEDA Nicolas, Président

BERNEY Yann

GRUSHUNOVA Tatiana

GUERRA KÖSSLER Zélie, vice-présidente

PIPOZ Alain

RÜFENACHT Solveig

ST-MART Céline

Environnement **Paolo Gradassi, président**
FILLISTORF Anne-Sophie
GUERRA KÖSSLER Zélie
LAUGERI Pierre
NUSSBAUMER Jean-Jacques, vice-président
SCHÜTZ David

Finances **RÜFENACHT Solveig, Présidente**
MEDA Nicolas
GUERRA KÖSSLER Zélie, vice-présidente
TRIPOD Christian

ROUTES ET PARKINGS **SCHÜTZ David, Président**
BERNEY Yann, vice-président
GRUSHUNOVA Tatiana
LAUGERI Pierre
NUSSBAUMER Jean-Jacques

AIDE A L'ETRANGER **NUSSBAUMER Jean-Jacques, Président**
GRADASSI Paolo
ST-MART Céline, vice-président
TRIPOD Christian

Personnel communal

Bâtiments **Didier Ranzoni (100%)**
Espaces verts **Sébastien Cipolla (100%)**
Secrétariat **Pierre-Alain Aubert**, secrétaire général, 90 %
Heidi Schütz, secrétariat-réception, 60%,
Thalia Joss, secrétariat-comptabilité, 50 %
jusqu'au 30 septembre 2023
Stéphanie Zuppinger-Noverraz, secrétariat-
comptabilité 50% *dès le 1^{er} décembre 2023*

Comptabilité Mandat externe attribué à *Horizon VSc*,
Véronique Schmutz

Introduction

Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à l'article 48 de la loi sur l'administration des communes, j'ai l'honneur de vous présenter le compte-rendu administratif et financier se rapportant à l'année 2023.

Rapport du Maire

Chères Célignotes, chers Célignotes,

En ce début d'année 2023, afin de répondre aux diverses interrogations du Conseil municipal en rapport avec la demande de budget de l'Exécutif pour l'acquisition d'un **nouveau véhicule d'intervention pour la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Céligny**, une expertise du camion des pompiers a été réalisée par l'Office cantonal du feu et le SDIS Nyon – Dôle. Il ressort de ces analyses que le camion, actuellement en fonction au sein du corps des sapeurs-pompiers, ne remplit pas les exigences légales. Cette expertise conforte ainsi la décision de la Mairie de rechercher un nouveau véhicule adapté aux exigences actuelles, particulièrement aux nouveaux défis liés aux changements climatiques.

Janvier.

En ce début d'année, la Mairie et la communauté de Céligny a eu le triste devoir de dire **adieu à François Pesse**, décédé des suites d'une longue maladie. François était une personnalité bien connue à Céligny et loin à la ronde, dans le cercle des amateurs de Jazz ! En effet, François Pesse, outre ses fonctions de Conseiller municipal et adjoint au Maire de 1997 à 2018, fût l'un des fondateurs du groupe de Jazz du Old School Band. C'est avec émotion que la Mairie remercie François Pesse pour son engagement au sein de la communauté villageoise pendant toutes ces années et adresse ses pensées émues à sa famille et ses amis.

Une présentation des **projets d'installations photovoltaïques** a eu lieu lors de la séance de Conseil municipal. Pour rappel : en 2021 et 2022, Planair a accompagné cinq communes de la Rive droite, dont Céligny, pour un projet d'appel d'offres groupées d'installations photovoltaïques. Ce projet a rencontré un écho favorable auprès des propriétaires privés. A Céligny cependant, les réalisations ont été très peu nombreuses en raison des contraintes patrimoniales. Les normes légales ayant depuis peu été assouplies les espoirs demeurent.

Avec l'aide des SIG, Céligny a été un précurseur en matière de planification d'installation de panneaux solaires sur les bâtiments administratifs.

Dès 2023, notre prestataire Ethore, analyse nos actions pour permettre à la commune de Céligny de s'engager, par sa politique de développement

durable à atteindre les objectifs définis dans le cadre de référence de **l'Agenda 2030**.

Février

Trois nouveaux Conseillers municipaux : Tatiana Grushunova, Paolo Gradassi et Pierre Laugeri ont intégré les rangs du Conseil législatif de notre commune en remplacement de Catherine Sermet, Stéphanie Zuppinger et Mélanie Baudet qui ont démissionné au 31 décembre 2022. Bienvenue à eux et merci aux démissionnaires pour le temps et l'énergie consacrés aux affaires communales.

Une sympathique tradition réunit chaque année la mairie et les collaborateurs des entreprises partenaires lors d'une **fondue conviviale**, servie par le personnel communal, dans les locaux de la voirie de Céligny. Un moment d'échanges et d'amitié bienvenu.

Afin de pérenniser **le parking du chemin de la Poissonnière** dont le terrain n'appartient pas à la commune, l'Exécutif a entrepris des négociations avec la propriétaire. Ce parking rend de grands services aux utilisateurs du port, de la plage et du débarcadère de la CGN, il serait bien difficile de s'en passer. Le résultat de ces négociations sera communiqué, nous l'espérons, en 2024.

En 2023, une autre personnalité de notre village nous a quitté à l'âge de 96 ans, Albert Pfeiffer, **buraliste postal et facteur** durant de nombreuses années, ancien Conseiller municipal et personnalité longtemps très active au sein des sociétés locales de notre commune. La Mairie adresse ses sincères condoléances à sa famille et ses amis.

Mars

Durant cette année 2023, les réflexions en rapport avec le PACA se poursuivent. Les PACA s'inscrivent dans le **Projet du Grand Genève et de la vision territoriale transfrontalière**. Il existe quatre PACA, Céligny fait partie du PACA Jura. Il s'agit d'un projet d'aménagement du territoire en relation avec les objectifs de transition écologique ainsi que de l'adaptation des infrastructures et des logements aux besoins de la population transfrontalière.

Ce même mois, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité l'ouverture d'un crédit d'étude de 700'000 francs pour l'avant-projet de la construction de la **phase 2 du quartier des Grands-Chênes**, en relation avec le plan localisé de quartier, validé par le Conseil d'État le 26 avril 2012, approuvant les Grands-Chênes, étape 2, avec trois nouveaux immeubles.

Avril

Une **sortie ornithologique** guidée par Cyril Schönbächler a réuni une vingtaine de participants pour une balade à travers champs et vignes pour une découverte des oiseaux de nos campagnes.

Mai

A l'invitation de la direction de **Genève Aéroport**, une délégation du Conseil municipal et l'Exécutif ont participé à une visite très intéressante de quelques installations aéroportuaires avec des explications techniques et stratégiques.

Afin d'accroître la sécurité des piétons le long de la **route des Coudres** en direction de Bossey, l'Exécutif a entamé une réflexion en vue de la réalisation d'une passerelle sur le Nant de Courtenaud.

Juin

Le vote du mois de mars 2023 du Conseil municipal, acceptant un crédit d'étude pour la phase II des Grands-Chênes, a fait l'objet d'un **référendum**, le premier depuis 30 ans. Nous avons pu partager et découvrir les réflexions des Célignotes sur le sujet du développement économique de notre village. Beaucoup de fausses informations ont été diffusées, avant et après le référendum, et la Commune aura la tâche de répondre avec un maximum de transparence aux questions de la population sur ces interrogations légitimes et regagner la confiance de certaines et certains Célignotes.

La mairie a décidé d'approcher les grands propriétaires terriens de notre commune afin de partager avec eux sur **la biodiversité** et comment la préserver au sein de leur propriété. Une visite d'un domaine dont les propriétaires sont particulièrement investis dans la préservation de la faune et de la flore locale a permis d'ouvrir le dialogue en présence d'une collaboratrice de l'OCAN.

Juillet

La mairie rencontre l'OCPPAM en relation avec la recherche **d'un nouveau véhicule pour le service** du feu de la commune.

Août

Toujours très appréciée, la **Fête nationale** à la plage de Céligny a réjoui les Célignotes avec animation musicale, discours, spectacle et feu de joie. Merci à l'Amicale des sapeurs-pompiers pour les repas et la buvette indispensables à toute fête digne de ce nom.

Comme de coutume à la fin de l'été, la **sortie des aînés** organisée depuis de nombreuses années par Claire-Lise Lowe a rencontré un franc succès auprès des aînés de la commune, la visite du village de Môtiers et de son musée de l'Art aborigène était au programme avant un détour par le prieuré St-Pierre, siège des vins mousseux Mauler.

Septembre

Début septembre, le traditionnel **concours de pêche** de l'Amicale des pêcheurs de Céligny à la plage. Une occasion de rencontrer les membres de cette sympathique Association villageoise, dynamique et très attachée à notre commune.

Afin de maintenir les liens de **bon voisinage** et discuter des problèmes et situations spécifiques de notre région, la mairie a rencontré les municipalités de Coppet, Bogis-Bossey et Crans de manière informelle, au printemps et en automne 2023.

Après un peu plus d'une année au service de la commune de Céligny, Thalia Joss, **secrétaire-comptable** a donné sa démission en raison d'une nouvelle opportunité professionnelle qui lui a été offerte. La mairie s'est donc attelée à trouver une nouvelle secrétaire-comptable à 50 %, ce qui a conduit à l'engagement de Stéphanie Zuppinger-Noverraz, habitante de la Commune et ancienne conseillère municipale et toujours présente pour soutenir les activités de notre village.

Octobre

Le premier dimanche d'octobre, a eu lieu le traditionnel accueil des étudiants de l'Institut Oecuménique de Bossey, organisé par la Paroisse protestante de Céligny – Terre Sainte. Un apéritif a été offert par la commune sur le parvis du Temple et quelques mots de bienvenue ont été prononcés par le Maire.

Ce même week-end, s'est tenue la deuxième édition du Critérium de Céligny organisé par CycloCéligny, soutenu par la commune et de nombreux bénévoles d'ici et d'ailleurs. Le succès a été au rendez-vous grâce à une météo très agréable et une organisation parfaite.

Le 12 octobre 2024, les Célignotes ont été conviés, dans la salle communale, à un **débat contradictoire en vue de la votation communale du 12 novembre** relatif au référendum contre l'ouverture d'un crédit d'étude de 700'000 F pour l'avant-projet de la construction de la phase 2 du quartier des Grands-Chênes, voté par le Conseil municipal en mars 2023.

En automne 2023, un projet de **renaturation des rives du Léman**, élaboré par l'Office cantonal de l'eau, a été présenté à la mairie et aux riverains du Lac. Ce projet a reçu un accueil mitigé de la part des propriétaires riverains concernés, la réflexion doit encore être poursuivie.

Novembre

Afin d'accueillir **nos nouveaux habitants** comme il se doit, la mairie peut compter sur le dévouement de Stéphanie Zuppinger-Noverraz et Jean-Jacques Nussbaumer qui organisent depuis plusieurs années une sympathique soirée raclette. Merci à eux et aux bénévoles qui œuvrent à la réussite de cette soirée.

Votation communale du 12 novembre, les résultats de la votation communale sur la délibération du conseil municipal du 7 mars 2023 ouvrant un crédit de 700'000 francs destiné à l'avant-projet de la construction de la phase 2 des Grands-Chênes a été refusée par 207 non contre 130 oui avec une participation de 59,62 % des votants.

Au fil du débat contradictoire et des différents échanges avec les Célignotes, nous avons pu constater que les raisons qui ont porté les référendaires, trouvent leurs racines dans de nombreux domaines. Ce qui nous fait regretter le peu de succès du débat contradictoire du 12 octobre dernier, car c'est à cette occasion que les citoyens auraient pu trouver les réponses à leurs interrogations !

Néanmoins, le rôle du maire est d'avancer dans les projets qui sont nécessaires à la Commune, ceci en protégeant les intérêts des concitoyens, tout en évitant de laisser les intérêts privés prévaloir sur les intérêts publics.

La Commune va donc reprendre ce dossier important pour l'avenir de Céligny et organiser en 2024 des soirées d'information et d'échanges avec la population.

Le Maire de Céligny, préside actuellement depuis 2020, l'Office régional de **Protection civil de Valavran (ORPC Valavran)**. Très actif en 2023, des remerciements vont au Commandant Grangier, son Etat major ainsi que les astreints pour les 1013 jours de service réalisés au service de la collectivité, dont le déménagement de la Haute école de musique de Genève ainsi que la participation à la sauvegarde des précieux herbiers du Conservatoire et Jardins botaniques de Genève.

Avec « **Horizon 2030** » et ses objectifs pour le développement durable, nous avons installé notre première centrale solaire sur le toit du parking des Grands-Chênes, les autres suivront ces prochaines années.

Les derniers travaux des attiques des **Grands-Chênes phase I** qui ont finalement abouti, après que les responsabilités engagées des entreprises et prestataires aient été définis ont enfin pu commencer en fin d'année.

En ce qui me concerne et en relation avec la charge importante de Maire et des dossiers en cours, j'ai décidé de mettre fin à mon mandat de membre du comité de **l'Association des communes genevoises**.

Décembre

En cette fin d'année, **notre dévoué collaborateur et ami Didier Ranzoni** a décidé de quitter son emploi à la commune de Céligny pour rejoindre celle de Crans en tant que responsable des extérieurs et bâtiments. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et plaisir dans ses futures fonctions.

Pour lui succéder, la mairie a engagé David Duriaux, futur habitant de la Commune qui prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2024. Bienvenue à lui.

Vincent Hornung
Maire de Céligny

Passons ci-après au rapport administratif proprement dit :

Rapport administratif

Conseil municipal

Voici, résumées, les séances tenues par le Conseil Municipal (ci-dessous nommé CM) durant l'année 2023 :

Séance du 17 janvier 2023

Première séance ordinaire de la session de printemps.

- Par une **délibération**, le CM a accepté par 6 oui, 0 non et 1 abstention, d'ouvrir un crédit d'investissement de F 113'000.- destiné aux travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque au 17, route des Coudres.
- Par un **accord de principe**, le CM se prononce en faveur de l'acquisition de véhicules et matériel électriques pour la voirie par 6 oui, 0 non et 0 abstention.

En réponse à une motion, le CM se prononce en faveur du changement de nom de la Commission sociale en Commission « Aide à l'étranger » par 5 oui, 0 non et 1 abstention.

Huis-clos pour des naturalisations.

Séance du 7 février 2023

Deuxième séance ordinaire de la session de printemps.

Assermentation devant Mme la Présidente de Mme Tatiana Grushunova, M. Paolo Gradassi et M. Pierre Laugeri, nouveaux conseillers municipaux en remplacement de Mmes Catherine Sermet, Stéphanie Zuppinger-Noverraz et Mélanie Baudet, démissionnaires au 31 décembre 2022.

Nouveaux membres aux Commissions.

Par 9 oui, 0 non et 0 abstention, les places laissées vacantes par les Conseillers municipaux démissionnaires sont repourvues comme suit : Tatiana Grushunova reprend les postes de C. Sermet aux Commissions Culture et loisirs et Routes et parkings. Paolo Gradassi reprend les postes de S. Zuppinger-Noverraz aux Commissions Environnement, Bâtiments et Aide à l'étranger. Pierre Laugeri reprend les postes de M. Baudet aux Commissions Bâtiments, Environnement et Routes et parkings.

En réponse à une résolution, le CM se prononce en faveur du maintien d'une compagnie communale de sapeurs-pompiers par 7 oui, 0 non et 2 abstentions.

En réponse à une motion, le CM se prononce en faveur d'un service de lutte contre les sinistres efficace à long terme par 8 oui, 0 non et 1 abstention.

Séance du 7 mars 2023

Troisième séance ordinaire de la session de printemps.

- Par une **délibération**, le CM accepte par 8 oui, 0 non et 1 abstention, l'ouverture d'un crédit d'étude de 700'000 F pour l'avant-projet de la construction de la phase 2 du quartier des Grands-Chênes.

Cette délibération fera l'objet d'un référendum qui aboutira sur son rejet dans les urnes le 12 novembre 2023, lors d'une votation communale.

Séance du 4 avril 2023

Quatrième séance ordinaire de la session de printemps.

Première lecture des comptes 2022.

Séance du 9 mai 2023

Cinquième séance ordinaire de la session de printemps.

Le Conseil municipal nomme M. Jean-Jacques Nussbaumer, président du CM pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 à l'unanimité des membres présents.

Il nomme également Mme Zélie Guerra, vice-présidente du CM, du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, à l'unanimité des membres présents.

M. P.-A. Aubert est reconduit dans sa fonction de secrétaire du CM.

- Par une **délibération**, le CM a décidé d'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité et les crédits budgétaires supplémentaires 2022, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la délibération, ceci par 9 voix pour.
- Par une **délibération**, le CM a décidé d'approuver les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2022 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois par 5 oui, 0 non et 4 abstentions.

Séance du 6 juin 2023

Sixième séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020 – 2025.

- Par 0 oui, 2 non et 7 abstentions, le Conseil municipal préavise défavorablement la Révision du Plan Directeur Forestier (version janvier 2023) élaborée par le Département du territoire (DT).
- Par 5 non, 2 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal décide de refuser la **résolution pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive droite** et de ne pas communiquer la présente résolution au Conseil d'Etat.

Séance du 12 septembre 2023

Première séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

- **Décisions de l'ACG : par 7 oui, 0 non et 2 abstentions, le CM décide de ne pas faire usage de son droit de veto concernant les points suivants :**
 - ✓ Subvention relative à l'octroi en 2024, par le Fonds intercommunal de F 5'000.- par place de crèche créée et mise à disposition.
 - ✓ Participation du Fonds intercommunal au financement 2024 du Bibliobus intercommunal.
 - ✓ Participation du Fonds intercommunal à l'enveloppe 2024 attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de F 1'500'000.-.
 - ✓ Participation du Fonds intercommunal à l'enveloppe 2024 attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de F 300'000.-.
 - ✓ Participation 2024 au financement d'investissements informatiques généraux pour F 1'000'000.-
 - ✓ Participation du Fonds intercommunal aux charges 2024 de fonctionnement du GIAP (Groupement Intercommunal des Activités Parascolaires) pour un montant de F 7'400'000.
 - ✓ Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de F 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand-Théâtre.
 - ✓ Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal d'un montant de F 41'945.-, relatif à un dépassement extraordinaire de l'enveloppe culturelle 2023.
- Par une **délibération**, le CM a approuvé, par 7 oui, 0 non et 2 abstentions, l'ouverture d'un crédit de F 160'000.- pour l'acquisition de véhicules et outils électriques pour la gestion des espaces verts de la commune.
- A la majorité des membres présents le Conseil municipal **donne son accord de principe** pour la participation de la Commune de Céligny au projet de Fonds pour la mobilité innovante de Région de Nyon.

Séance du 3 octobre 2023

Deuxième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Présentation des comptes de la Fondation immobilière communale par Monsieur Guillaume Fatio, président.

- Par une **délibération**, le Conseil municipal a approuvé les comptes annuels 2022 de la Fondation immobilière communale, par 7 oui, 0 non et 2 abstentions.
- Par une **délibération**, le Conseil municipal a accepté par 8 oui, 0 non et 0 abstention, de participer au financement du Fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 avec les communes vaudoises concernées, à hauteur de F 77'400.- au total soit F 7'740.- par an pendant 10 ans.

Séance du 7 novembre 2023

Troisième séance ordinaire de la session d'automne.

- Par une **délibération**, le CM accepte par 9 oui, 0 non et 0 abstention, d'ouvrir un crédit de F 146'00 pour l'acquisition du camion tonne-pompe d'occasion Rosenbauer MAN TGL 8.180 et d'ouvrir un crédit de F 54'000 pour le remplacement de la porte de la caserne des pompiers.
- Par une **motion**, le CM accepte par 9 oui, 0 non et 0 abstention que les rapports d'experts et présentations soient publiés avec les procès-verbaux qu'ils concernent en même temps que ceux-ci.
- Par une **motion**, le CM accepte par 8 oui, 0 non et 1 abstention que l'Exécutif étudie la possibilité d'un changement d'emplacement pour les panneaux de votation.

Le CM accepte à l'unanimité, la **nomination au bureau du local de vote** pour l'année 2024 de :

- Madame Françoise Courvoisier, présidente
- Madame Carla Vanotti, vice-présidente
- Monsieur Pierre Oberholzer, suppléant de la présidente
- Madame Esther Boissier, suppléante de la vice-présidente

Le CM accepte par 5 oui, 1 non et 3 abstentions la location de 22 luminaires pour les décorations de Noël pour 4 ans dès 2023.

Séance du 12 décembre 2023

Quatrième séance ordinaire de la session d'automne.

- Par une **délibération**, le CM accepte par 9 oui, 0 non et 1 abstention, d'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de F 3'624'807 aux charges et de F 3'494'259 aux revenus, l'excédent total de charges présumé s'élevant à F 130'548.

De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 33 centimes.

De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 0 centime.

D'autoriser M. le Maire à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de F 1'270'960 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

D'autoriser M. le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

- Par une **délibération**, le CM accepte par 9 oui, 0 non et 1 abstention, de fixer les indemnités 2024 allouées au maire à F 40 000 et aux deux adjoints à F 30 000 chacun, soit F 100 000 au total.

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à F 70 la séance, pour les séances de Commissions, à F 70 la séance pour les membres, F 100 pour les présidents et F 30 pour le rédacteur du procès-verbal et/ou rapport de Commission, F 100 pour les séances de préparation du Conseil municipal pour le président du bureau du Conseil, soit F 17 000 au total.

- Par une **délibération**, le CM accepte par 5 oui, 5 abstentions et 0 non, d'ouvrir un crédit de F 40 600 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales, rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux habitants.

Routes, espaces verts, déchets.

Rapport de Madame Sabine Chassot Leiglon Adjointe

1. ROUTES, PONTS, PARKINGS & ASSAINISSEMENTS

Ponts communaux

La mise en route d'un plan de rénovation de nos 13 ponts a démarré cette année. Les premiers travaux ont porté sur les barrières et garde-corps.

Ponts sur l'autoroute

Plusieurs séances ont été agendées pour aligner clairement le projet de l'Office Fédéral des Routes (OFROU) et les attentes communales de part et d'autre de l'ouvrage.

Le trafic journalier moyen est de plus de 630 voitures, 10 poids lourds, 2 tracteurs, 12 vélos et 11 piétons (statistiques printemps 2019, recensement Swisstrafic).

ce pont sera reconstruit aux mêmes dimensions, cependant la commune a insisté auprès de l'OFROU pour avoir une voie de mobilité douce, vélo et piétons.



Pont sur la ligne CFF



Le pont en dessus de la ligne ferroviaire, sur le chemin de Murat, nécessite, lui aussi, une reconstruction et une mise aux normes. Plusieurs séances de présentations du projet et ses étapes, ont été faites par les CFF en mairie.

La démolition et la reconstruction devraient débuter en janvier 2027.

Parking de la plage

Nous avons décidé de limiter le parking à 6 heures, afin de limiter les voitures dites « ventouses » et permettre ainsi aux utilisateurs de la plage et du lac de pouvoir profiter.

Radar pédagogique et limitations de vitesse

Céligny s'est dotée d'un nouveau radar pédagogique, malheureusement ce n'est pas toujours suffisant. Le radar de la Police est diablement plus efficace.

Mise en place d'une nouvelle limitation de vitesse à 60 km/h. à l'entrée du village, sur la route de Crassier

Notons que durant la période estivale, le 60 km/h est toujours en place sur la Route de Suisse.

Assainissement des routes

Dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), la commune travaille en collaboration étroite avec les Offices cantonaux sur un plan d'actions, décrivant l'ensemble des travaux à réaliser ces 20 prochaines années.



Travaux d'Assainissement route de Crans

La route a dû être fermée à la circulation pendant deux semaines pendant les vacances scolaires estivales.

Les bus des transports publics TPN ont été déroutés par le haut du village.

Décorations de Noël

L'installation de prises électriques sur nos mats d'éclairage public ont permis cette année la pose de décorations de Noël dans tout le village.

Souignons que ces illuminations en LED ont une très faible consommation.

2. ESPACES VERTS

Plage

Une autorisation tout à fait exceptionnelle a été donnée à l'ATNG (Amicale du Terre-Neuve de Genève et bassin lémanique), en juillet pour permettre un entraînement de Chiens de Sauvetage.

Port



L'ensablement du port est un phénomène récurrent et est environ 3 fois plus important que dans tous les autres ports du petit Lac.

Céligny continue à collaborer étroitement avec la Capitainerie, afin de trouver des solutions acceptables pour tous, autant les

utilisateurs du port et de la plage que les riverains.

Arrosages

La majorité des arrosages des platebandes et des fontaines se fait avec l'eau du Brassus, nous permettant ainsi d'économiser beaucoup d'eau potable.

Néanmoins, la commune mène un projet pilote de réservoir de récupération d'eau de toitures. Nous avons commencé par le toit de notre Voirie.

Cheminement de Crans

Cette année encore, nous avons lutté contre les rongeurs pour sauver nos jeunes poiriers. Malheureusement tous nos arbres n'ont pas survécu.

Réseau agro-environnemental

Pour ce réseau, la commune soutien nos agriculteurs, par le financement de panneaux protégeant les zones SPB (Surface de Promotion de la Biodiversité). Ces bandes végétales faites de prairies extensives, de haies ou de jachère florale, sont des cultures à part entière. Nous vous remercions donc de bien vouloir respecter les interdictions de passage.

Arborisation du village

Pour lutter contre les ilots de chaleur, la commune a mis en place un projet général d'arborisation. Les premières plantations de ce projet se situent au 39-41 route de Céligny, le long de la route.

3. MOBILITE

Mobilité douce

Nous avons quitté le réseau de vélopartage genevois, car cette solution de location ne fonctionnait pas du tout sur notre territoire. Notre éloignement a certainement été la principale raison de cet échec. Néanmoins, nous

espérons pouvoir rejoindre le réseau de vélo Publibike (vaudois). Céligny est sur la liste d'attente, comme de nombreuses communes vaudoises.

Noctambus :

Le service de la Ligne 891 (l'AFTERBUS) des TPN a pris le relais du « Noctambus ». Il dessert aujourd'hui de nombreuses communes de la région au départ de la gare de Coppet, ceci cadencé avec les horaires nocturnes des trains.

4. DECHETS

Campagnes de sensibilisation cantonales :

De nombreux efforts sont faits entre communes et canton, pour que le tri des déchets devienne un réflexe. Communications, informations, sensibilisations pour convaincre.

Éco21 - déchets

Nous avons eu la présence d'ambassadeurs éco21-déchets aux éco-points (Grands-Chênes, **Plage**) pour informer et sensibiliser à l'optimisation du tri sélectif.

Nous avons aussi eu leurs présences au Critérium de Céligny, course cycliste, dans le même but. Formation et éducation se faisait ici avec des jeux et des quizz.



Poubelles de tri ludiques

Sur les lieux fréquentés par les enfants, comme la cour d'école ou les places de jeux, nous avons installé de grandes poubelles de tri en forme de crayon.

Introduction de la taxation des déchets d'entreprises

Toujours dans cette même politique de réductions des déchets, 2023 a vu cette taxation s'inscrire chez nos entrepreneurs locaux.

L'un des objectifs principaux est d'inciter les entreprises à réduire la quantité de déchets selon le principe du pollueur-payeur.

Levée des encombrants



Pour donner suite à divers problèmes de dépose devant l'éco-point des Grands-Chênes, un périmètre défini par des barrières a été mis en place et est maintenant bien respecté.

Nous encourageons donc vivement tous les habitants à ne déposer que les gros objets.

Lutte contre les crottes de chien oubliées

Les déjections canines **n'étant pas un engrais**, cette fois, la commune a souhaité utiliser l'humour pour inviter, une fois encore, les propriétaires de chiens à faire une séance de yoga en plusieurs étapes pour 1) se baisser, 2) ramasser, 3) jeter. Des poubelles prévues à cet effet, sont à disposition tout le long des routes.

En conclusion, nous remercions chaleureusement tous ceux qui se sentent déjà responsables de leur toutou en nettoyant derrière eux, et nous invitons tous les autres à rejoindre le mouvement.

5. ENVIRONNEMENT

Développement durable

La commune de Céligny s'engage avec sa politique de développement durable, à agir de façon à atteindre les objectifs définis par l'Agenda 2030.

Cela signifie que Céligny prend de nombreuses mesures locales pour contribuer à ces objectifs.

Elle encourage l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, elle promeut la gestion durable des ressources, l'amélioration de la gestion des déchets et la promotion des pratiques écologiques.

PADD accompagnement communal

La commune a mis en œuvre un PADD (**Plan d'Action de Développement Durable**). Ce plan est structuré et adapté aux spécificités du village et s'articule en 6 phases :

1. *Diagnostic initial*
2. *Définition des objectifs et des priorités*
3. *Elaboration d'un Plan d'Action*
4. *Mise en œuvre de ce plan*
5. *Suivi et évaluation des progrès*
6. *Communication et valorisation*

Label Cités de l'énergie



Notre engagement local pour le climat.

Ce label sert à certifier l'engagement de la commune dans une gestion durable de l'énergie et du climat. Il est décerné par l'Association Cité de l'énergie en Suisse, qui valorise les communes qui mettent en œuvre une politique énergétique ambitieuse.

Céligny s'est engagée dans ce processus de labellisation qui prend en général entre un et trois ans.

La séance de lancement a eu lieu en avril 2023. (Labellisation espérée pour le printemps 2026)

Les communes labellisées peuvent alors accéder à des subventions ou des soutiens financiers cantonaux et fédéraux pour des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'impact environnemental.

Programme éco21 : éco-logements.

La commune a investi dans un accompagnement sous forme de visites aux locataires des appartements communaux, ainsi qu'aux propriétaires désireux de faire des économies sur leurs factures d'eau et d'électricité.

Tous les bâtiments appartenant à la commune (Mairie, Ecole, Voirie, Parascolaire), sont aussi passé au crible, afin de réduire les dépenses énergétiques communales.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Collectivité engagée 2023



Bâtiments en collaboration avec le Maire, école, sport, culture et social.

Rapport de Monsieur Henri Louvrier Adjoint

Social, culture, sport, école, bâtiments en lien avec Vincent Hornung

La commune de Céligny a la chance de pouvoir disposer de divers Groupements et Associations actives dans la vie sociale, culturelle et sportive. La Commission culture et loisirs et la Commission environnement du Conseil municipal sont aussi très investies pour faire vivre, au travers de nombreuses manifestations, des activités culturelles et des liens intergénérationnels.

La Commune soutient toutes ces diverses synergies grâce à de nombreuses manifestations (Promotions, Fête de l'Escalade, Clean Up Day, Cinéma en plein air, Célywood, vide-greniers, etc.). Cela permet à la population de se

réunir et de partager des moments conviviaux et festifs générateurs de cohésion sociale.

Cette année, nous avons la chance de pouvoir soutenir une nouvelle manifestation organisée par l'Association CycloCéligny. Le dimanche 1^{er} octobre 2023 s'est déroulé un premier Critérium cycliste qui a réuni de nombreux participants locaux et des environs.

C'est ainsi que le village est devenu, l'espace d'un jour, un magnifique lieu de rendez-vous pour les amateurs de courses cyclistes (VTT, cyclocross ou Gravel) avec différentes catégories (enfants, jeunes, adultes, etc.) sur différentes longueurs de parcours comprises entre 2,5 km à 45 km. De nombreuses familles et des participants individuels étaient présents et ont



bénéficié, en plus de la course, des multiples animations sur place.

Nous remercions chaleureusement toutes les nombreuses personnes qui consacrent du temps et de l'énergie pour animer le territoire communal au travers de diverses manifestations.

Festival Antigél « Sur les traces de Richard Burton à Céligny »

La Commune de Céligny a renouvelé, les 24 et 25 février, une collaboration culturelle avec le Festival Antigél après une première expérience en 2017.

Cette année, nous avons proposé aux organisateurs de ce festival, qui se déroule sur plusieurs communes de notre canton, de nous présenter un projet culturel en lien avec une particularité de notre village. C'est ainsi qu'est né le projet d'une création artistique « Sur les traces de Richard Burton à Céligny ».

Deux comédiens-auteurs : Olivia Csiky et Samuel Gallet sont venus, in-situ, écrire le spectacle quelques jours avant la représentation afin de recueillir des témoignages autour de la présence de Richard Burton dans le village, auprès des habitants l'ayant connu et des lieux fréquentés par celui-ci. En effet, ce grand acteur a vécu une vingtaine d'années dans notre village et a désiré y être enterré.



Durant deux jours, les comédiens aidés par une équipe de techniciens ont donné plusieurs représentations dans la salle communale pendant le dernier week-end de février. Ces représentations comprenaient en dernière partie une marche illuminée aux bougies, accompagnée par un joueur de cornemuse en kilt, jusqu'au « vieux cimetière » où les comédiens ont su mettre en valeur la beauté et la magie du lieu pour clore leur création artistique.

La Commune de Céligny a ainsi pu, grâce au Festival Antigél, honorer la mémoire de Richard Burton par l'entremise d'une foule de souvenirs et d'anecdotes transmises par ses habitants. Le jeudi 23 février, le journal Le Temps a fait sa une sur cette manifestation et y a consacré un long article. Cet événement artistique a permis à certains habitants de notre village de « revivre » quelques souvenirs de l'époque et pour d'autres de les découvrir et de partager un moment artistique d'une grande intensité.

La « MARCHÉ BLEUE » passe par Céligny

La Marche Bleue est une initiative de quatre femmes de la société civile ayant décidé de mettre sur pied une grande marche populaire par étapes, de Genève à Berne, entre le 1^{er} et le 22 avril 2023 afin d'attirer l'attention sur les enjeux climatiques.

Cette initiative a pour but de faire respecter l'engagement de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris pour donner suite à la Conférence des Parties (COP 21) à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015.

Cet Accord de Paris vise la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et le maintien des efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.

Le dimanche 2 avril les 200 participant(e)s à la Marche Bleue ont fait une halte dans notre village durant l'étape Mies-Nyon aux environs de 13h.

Grâce à l'implication de membres de la commission environnement, de bénévoles et de l'association environnementale « agrarinfo.ch » basée à

Céligny, nous avons pu les accueillir chaleureusement et servir des boissons chaudes (café de lupin, infusion d'herbes du jardin, tisanes, etc.).

Nous espérons avoir ainsi contribué, même modestement, à ce mouvement de sensibilisation. Cette volonté d'accueil d'une action de sensibilisation à la cause climatique s'inscrit dans la prise de conscience dans notre commune des enjeux environnementaux en cours et à venir.



Notre commune a été remerciée en direct par l'ensemble des participant(e)s par des applaudissements spontanés au départ du groupe. De plus, nous avons reçu un magnifique cadeau symbolique de la part des organisatrices de la Marche Bleue. Il s'agit d'un sachet de graines de fleurs à planter dans la commune pour marquer ce passage et notre soutien à cette cause liée aux enjeux climatiques. Nous ne manquerons pas de faire honneur à ce cadeau et de mettre en valeur ce geste symbolique.

Aînés, Social, culture et sport

Cette année, nous avons débuté une collaboration avec Dôme Seniors afin d'offrir aux aînés une consultations sociale comme la Loi (LRT 1) sur la répartition des tâches Canton Communes le prévoit. En effet, nous n'avons pas de service social communal et nous sommes trop éloignés pour avoir un service social intercommunal avec une autre commune genevoise. Dès lors, la commune a signé une convention de partenariat avec l'association Dôme Seniors qui est déjà active dans plusieurs autres communes genevoises.

Des permanences mensuelles permettent aux aînés ou à un membre de la famille de pouvoir consulter un assistant social concernant des sujets liés directement à cet âge de la vie (aide administrative, assurance sociale, entrée en EMS, soutien financier, prestations complémentaires, lutte contre l'isolement, etc.).

Dôme Seniors est en lien avec le réseau de prestataires d'aide financière, de soins à domicile, etc. (HUG, EMS, OCAS, IMAD, ...). Il peut donc renseigner et accompagner les personnes âgées ou/et leurs familles dans des démarches souvent délicates et nécessitant des connaissances spécialisées.

Durant l'année, 14 personnes sont venues aux permanences mensuelles, Dôme Seniors s'est déplacé 6 fois à domicile et a répondu à de nombreuses sollicitations par téléphone et par mails. Dôme Seniors a aussi été mandaté pour effectuer un suivi et avoir des contacts auprès d'aînés isolés quand le niveau 3 du plan canicule est déclenché par le Service du médecin cantonal (température moyenne plus de 25°, 5 jours consécutifs). Le niveau d'alerte 4 est atteint quand la température moyenne est de plus de 25° sur 10 jours consécutifs. Selon le niveau d'alerte, les communes ont la charge de traduire des recommandations cantonales par de la prévention et des actions ciblées sur le terrain pour les aînés, mais aussi pour différentes catégories de personnes vulnérables aux très fortes chaleurs (par ex. enfants de moins de 6 ans, femmes enceintes, etc.).

La commune est heureuse de pouvoir mettre à disposition de la population âgée un organisme spécialisé dans l'accompagnement de cet âge de la vie. Ces prochaines années, cette catégorie d'âge (65 ans et plus) va augmenter selon les prévisions de l'office cantonal de la statistique pour passer d'environ 13% en 1990 à 16% en 2019 et à 24% en 2050. L'espérance de vie est passée en Suisse de 42 ans en 1876 à 85 ans actuellement. Il est dès lors important de maintenir et développer un dispositif spécifique pour cette classe d'âge permettant de maintenir des liens et des activités. Le Noël des aînés, l'accompagnement à la sortie estivale des aînés, la mise à disposition de la salle communale aux « acrobates du lundi » (gymnastique des aînés) rentrent dans cette logique. Nous marquons aussi certains anniversaires lors de jubilés dès 80 ans, par un petit cadeau accompagné si possible par une visite à domicile afin de personnaliser ce moment de rencontre et de partage. Souvent c'est l'occasion d'entendre des témoignages sur le parcours de vie de la personne fêtée, voir des anecdotes sur l'histoire du village.

La commune soutien les propositions permettant aux aînés de s'investir dans la vie villageoise et de se retrouver entre pairs. Gageons que ces prochaines années Céligny reste une commune où les aînés continuent de se sentir bien et puissent maintenir des liens et des activités conviviales.

Ecole primaire, CO et famille

En 2023, l'école nous a demandé de pouvoir disposer de nouveau matériel de projection afin de remplacer les anciens tableaux noirs par du matériel TBI (tableau blanc interactif). C'est une demande qui s'inscrit dans une volonté du DIP de passer à une nouvelle technologie pour favoriser certains apprentissages. La commune a étudié cette demande et va, par étape, au

cours de ces prochaines années, pouvoir y répondre favorablement et ainsi équiper les 4 salles de classe.

Avec le raccourcissement des vacances d'été de 8 à 7 semaines et l'augmentation du nombre de jours de canicule, les enfants à l'école subissent aussi les fortes chaleurs (en effet, la rentrée scolaire s'est déroulée la semaine du 21 août). Des mesures ont été prises par le DIP (par ex. éviter des activités sportives durant les heures les plus chaudes) et par la commune (par ex. fournir des ventilateurs pour les classes) pour lutter contre les effets de ces hautes températures. La commune est en train d'étudier l'installation d'une couverture partielle du préau par une bâche amovible, qui protégera les enfants. En effet, il nous faudra anticiper, par des mesures préventives, les conséquences annoncées du changement climatique.

Dans le cadre d'une modification de la loi sur l'instruction publique (LIP), le Grand Conseil a inscrit dans la loi un barème de participation financière des communes pour les sorties et les camps scolaires. Cette participation financière forfaitaire s'élève à hauteur de F 21 par sortie en journée et de F 40 par jour en cas de camp pour les finances communales.

Notre commune a depuis longtemps manifesté son soutien pour les différentes activités organisées par l'école. Elle va répondre à ce nouveau barème de participation financière et, si possible, maintenir un budget supérieur permettant ainsi à l'équipe d'enseignantes d'avoir une marge financière pour proposer diverses sorties, camps ou activités pédagogiques de qualité au profit des enfants. En effet, certaines activités deviennent de plus en plus chères comme les transports ou la location de lieux d'hébergement pour accueillir des groupes scolaires.

La fête de fin d'année scolaire a permis de réunir enfants, parents, équipe enseignante, etc. autour d'un moment festif et convivial le vendredi 30 juin. Cette année 8 élèves de 8^{ème} quittaient l'école. Ils ont reçu un magnifique stylo Caran d'Ache dans un boîtier métallique pour marquer ce passage. Par ailleurs, tous les élèves ont reçu le traditionnel bon d'achat d'une librairie de la région. Nous avons pu entendre la chorale des enfants dans le préau de l'école et un déplacement en cortège, accompagné d'une artiste sur échasses, nous a amené du préau de l'école sur la place des Grands-Chênes pour un programme chaleureux où grands et petits étaient heureux de partager ensemble un moment de festivités (apéro, grils, glaces offertes, 8 trampolines, etc.). La fête des Promotions est aussi un moment symbolique qui marque non seulement la fin de l'année scolaire mais aussi le début de la période très attendue des vacances d'été. C'est un moment charnière dans

l'année, auquel une grande partie de la population de notre commune est très attaché.

Comme l'année passée, nous continuons la collaboration avec l'école suisse de ski (ESS) pour permettre à des enfants du village de bénéficier d'un soutien financier afin de participer à des activités enneigées (ski ou snowboard). C'est ainsi que plusieurs familles ont bénéficié d'un rabais de 200.-frs pour des cours destinés aux enfants avec des moniteurs agréés. Ces cours se sont déroulés le mercredi et le samedi, voire lors d'une semaine de vacances scolaire. Nous avons aussi soutenu financièrement la journée de ski à F 1 destinée aux enfants défavorisés de canton organisée par l'ESS.

La commune participe aux réunions bisannuelles des Instances Participatives au sein de l'école primaire qui regroupe les différents partenaires (APEC, personnel, direction, GIAP, commune). Du côté du Cycle d'Orientation (9, 10 et 11^{ème}) elle participe à la réunion annuelle du COMCOL (commission du CO des Colombières qui regroupe les différentes autorités municipales, la direction et les représentants des enseignants). Pour les élèves du CO, notre commune continuera à soutenir financièrement des camps, des sorties, divers projets de Développement Durable, des manifestations diverses, etc. Durant l'année scolaire 2022-23 le CO des Colombières a bénéficié d'un renforcement d'un poste à 70% en lien avec l'office de l'orientation pour l'Information et Orientation Scolaire et Professionnelle pour des élèves de 11^{ème}.

Au niveau de la petite enfance, nous continuons à soutenir l'association intercommunale Super Nounou qui permet de mettre en relation des familles et des accueillantes familiales de jour dans la région rive droite du lac. Cet organisme doit correspondre aux normes et est contrôlé par le SASAJ de l'Etat de Genève (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour). Les accueillantes de jour ont suivi les modules de formation. Elles doivent aussi répondre à différentes conditions administratives nécessaires à l'accueil d'enfants à leur domicile.

Social, culture et sport

La Mairie dispose de 3 enveloppes de F 11'000 pour gérer des soutiens à divers organismes et associations dans le domaine social, culturel et sportif. Nous recevons, en effet, de très nombreuses sollicitations chaque semaine durant l'année. Ces demandes de soutien financier sont regroupées et traitées environ 4 fois par année. Cette année nous avons soutenu plus de 70 associations, institutions et manifestations diverses. La liste de ces soutiens est à disposition à la Mairie.

Cette politique de soutien nous permet de répondre, en partie, aux très nombreuses sollicitations que nous recevons (environ 300 demandes

annuelles). Ces demandes proviennent autant de grandes institutions (par ex. Croix Rouge) que de petites associations très spécialisées et fonctionnant avec très peu de moyens, souvent animées par des bénévoles.

Nous venons en aide à de multiples institutions et associations en lien avec le domaine de la précarité, de l'exclusion sociale, de la migration, de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations liées aux genres, des familles dans le besoin, des personnes en situation de handicap, de la santé mentale, etc.

La commune soutient aussi diverses associations, groupements, partenaires culturels ou sportifs. Ces soutiens peuvent s'inscrire sur le long terme pour certains comme les grands clubs du Canton, ou être plus ponctuels selon les projets et les demandes.

Nous pouvons aussi optimiser nos soutiens au travers d'un double financement communal provenant de la commission culture et loisirs et de l'enveloppe culturelle de la Mairie. Cela permet de favoriser les activités culturelles dans notre commune, comme pour le concert de « Your Gospel Team » qui s'est déroulé, pour la plus grande joie des participants au Temple de Céligny le dimanche 17 décembre.

Convention de collaboration avec la Fondation genevoise de Désendettement

Le 13 novembre 2023, nous avons signé une convention avec la Fondation genevoise de Désendettement (FgD) et 5 petites communes : Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy) du Groupement des Communes de la Rive Droite du Lac (GCRDL). Des permanences de la FgD se tiendront en tournus, dès 2024, tous les deux mois dans ces cinq communes. Elles seront à chaque fois ouvertes à toute personne domiciliée dans l'une ou l'autre de ces communes.

Grace à cette convention, nous allons pouvoir offrir une prestation de soutien pour les personnes rencontrant des problèmes d'endettement. Selon la FgD, c'est surtout la catégorie des jeunes adultes (18 à 30 ans) qui est fortement pénalisée par des problèmes de surendettement (selon une étude 80% des personnes endettées ont contracté leurs dettes avant 25 ans). L'objectif est de permettre à ces jeunes adultes de bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement au travers d'une analyse détaillée de la situation. Puis, la FgD pourra, selon les situations, apporter une aide financière (prêts sans intérêts, dons, négociation auprès des créanciers, etc.)

Cette prestation s'adressera à l'ensemble de la population avec pour objectif de traiter principalement les endettements de F 20 000 au plus.

Notre commune n'ayant pas de service social pour procéder aux premières analyses, nous avons signé une convention avec l'Association Autonomia qui travaille déjà avec plusieurs autres communes pour établir un dossier individuel en toute confidentialité. Par ailleurs, le Centre d'Action Social de Versoix (CAS) peut aussi être contacté pour établir une première analyse de la situation financière. Néanmoins, le CAS ne peut intervenir que pour les personnes éligibles selon les minima sociaux prévus par l'Hospice Général.

La commune va largement communiquer les dates, les informations et les contacts permettant aux éventuelles personnes intéressées par cette nouvelle prestation de pouvoir se renseigner sur le sujet.

Grâce à ce nouveau dispositif de soutien nous espérons pouvoir ainsi contribuer à un travail de prévention des situations de précarité. Nous voulons aussi éviter d'éventuels phénomènes de surendettement.

Nouvelle plaquette de présentation du village

Lors de la fête du 1^{er} août nous avons inauguré et dévoilé à la population la nouvelle plaquette de présentation du village. Une première distribution d'un exemplaire par famille a permis aux personnes présentes de découvrir cette parution qui retrace divers éléments de la vie et de l'histoire de notre village.

Des exemplaires de cette nouvelle plaquette communale sont à disposition au secrétariat de la Mairie.

Ce vernissage a aussi été l'occasion de mettre en valeur ce travail historique au travers de 5 grands panneaux. Ces panneaux ont été, par la suite, installés dans une salle de réunion à la Mairie.



Illustration Zélie Guerra-Kössler

Cette plaquette met en valeur des éléments historiques de notre village, son patrimoine bâti, d'anciens habitants célèbres, des éléments de la vie sociale et culturelle plus contemporains, etc. C'est un document que nous avons mis aussi à disposition en ligne sur notre site internet. Il est ainsi facilement accessible et devient un « ambassadeur ou une porte d'entrée » pour découvrir notre village dont l'histoire est particulière et qui est enclavé en terres vaudoises.

Pour la rédaction de cette plaquette nous avons principalement collaboré avec Mme Isabelle Brunier (historienne) et Mme Marta Coello (journaliste). Deux habitants du village ont grandement participé à sa réalisation ; Mme Zélie Guerra-Kössler s'est occupée de plusieurs aspects techniques et du

graphisme et les photographies qui illustrent ce document proviennent de M. Alain Pipoz. Plusieurs autres habitants du village ont participé de près ou de loin à ce document (mise à disposition d'anciens documents, relecture, etc.). Nous remercions chaleureusement tous les participants.

Synergies intercommunales

Notre action et nos réflexions se développent en concertation et en coordination, pour certains dossiers, dans le cadre de structures intercommunales ou/et régionales. De nombreuses séances de travail se déroulent ainsi loin de notre commune. Les sujets traités sont nombreux et exercent une influence sur notre territoire communal.

Plusieurs structures permettent une bonne coordination à un niveau intercommunal sur l'ensemble du territoire genevois par l'entremise des séances de travail de divers groupes en lien avec l'Association des Communes Genevoises (ACG). Nous suivons les travaux des commissions des affaires sociales et de l'enfance, et celle de la culture.

Nous sommes aussi membre d'une coordination de communes plus restreinte. C'est la Coordination des Communes de la Rive Droite du Lac (GCRDL). Cette structure plus locale permet de traiter et d'élaborer des projets en commun, au travers de plusieurs commissions (par ex. sociale, sport, culture). Notre commune est aussi membre de la Fondation intercommunale de Pré-Bois. C'est une fondation qui regroupe 11 communes (Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Genthod, Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy, Satigny, Vernier et Versoix) et des partenaires privés pour la construction d'une piscine avec bassin Olympique sur la commune de Meyrin.

Nous participons aussi à une structure basée sur le canton de Vaud : l'Association Intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie (ACP). En effet, notre commune est le seul membre genevois de cette association. Cela nous permet de participer à la gestion active d'une structure locale de production et de distribution de plaquette de bois. Cela nous garantit de pouvoir bénéficier d'un approvisionnement sûr et local pour notre système de chauffage à distance communal (CAD). Par ailleurs, au travers de cette participation, nous évitons les effets péjoratifs des fortes augmentations du prix d'autres sources d'énergie intervenues ces dernières années et nous bénéficions d'un tarif préférentiel sur le prix des plaquettes. Cette participation à une association vaudoise nous rapproche aussi des autorités municipales des communes du district de Nyon. Cela permet d'établir ou d'améliorer des liens interpersonnels utiles pour le suivi d'autres dossiers.

Les différents dossiers traités dans ces nombreuses structures s'inscrivent quelquefois dans une réflexion précise et une temporalité limitée (par ex.

débattre d'un nouveau projet de loi, d'une modification d'un règlement d'application d'une loi cantonale, etc.). D'autres dossiers sont suivis sur le long terme et/ou sont récurrents (par ex, gestion en commun d'un fond annuel de subventions intercommunales, etc.).

En étant présente et active dans ces différentes structures notre commune peut ainsi influencer, même modestement, les débats et les décisions prises. Cela permet aussi, de manière indirecte, de partager et de s'enrichir des expériences de terrain d'autres communes. Cette « matière première » devient alors un savoir-faire partagé. Nous pouvons ainsi bénéficier de synergies, de savoirs et d'expériences qui pourront s'inscrire par la suite sur notre territoire communal dans l'intérêt de notre vie villageoise.

Bâtiments

Rapport de Monsieur Christian Tripod Président de la Commission des bâtiments

En 2023, la Commission des bâtiments s'est réunie à deux reprises, le 19 juin et le 11 novembre 2023, en coordination et en présence de l'Exécutif représenté par ses Adjoints.

Lors de ces séances, la Commission, conformément au mandat que lui a donné le Conseil municipal, a examiné le dossier d'une éventuelle nouvelle salle communale, afin d'en définir un projet de cahier des charges, à conforter par la suite, et un montant d'investissement lié.

Dans un 1er temps et grâce au travail préalable de l'Exécutif, la Commission a effectué un travail comparatif de projets similaires réalisés dans d'autres communes genevoises ou vaudoises voisines, avec programmes et budgets à l'appui, afin d'aider la Commission dans son étude.

Dans un 2ème temps, la Commission a analysé une étude de faisabilité effectuée par un bureau d'architectes sur la parcelle concernée N°622, seule propriété communale habilitée légalement à accueillir une telle infrastructure communale.

Sur cette base, la Commune poursuit son travail en 2024, avec l'intention de faire un rapport au Conseil municipal au 1er trimestre de cette année.

Routes, canalisations et plage.

Rapport de Monsieur David Schütz, Président de la Commission des routes et parkings

La Commission ne s'est pas réunie en 2023 n'ayant reçu aucun mandat de la part du CM.

Social

En 2023, la Commune de Céligny a alloué 1,14% de ses charges de fonctionnement (1^{ère} commune genevoise) à l'aide à la solidarité internationale selon le rapport de la Fédération genevoise de coopération.

Rapport de Monsieur Jean-Jacques Nussbaumer, Président de la Commission aide à l'étranger

L'ex-commission sociale a donc changé de nom, elle s'appelle dès maintenant : Commission d'Aide à l'Etranger.

Les membres sont :

Madame Céline St Mart, Messieurs Paolo Gradassi, Christian Tripod et Jean-Jacques Nussbaumer. Le fond alloué à la commission pour cette année 2023 est de CHF. 23'000.-.

Le nombre de demandes de soutien d'aides à l'étranger est une fois encore impressionnant. Ces demandes d'aides concernent principalement les pays d'Afrique (40%), d'Amérique Latine (15%), d'Asie (15%) et du Moyen Orient (10%).

Les membres de la commission sociale ont décidé cette année de subventionner 4 associations :

Namaste Gumda	CHF : 8'000.-
SOS Méditerranée	CHF : 5'000.-
Casa Alianza	CHF : 5'000.-
Trial International	CHF : 5'000.-



NAMASTE GUMDA : Cette association basée à Céligny est toujours notre « fil rouge ». Pour cette année prochaine, après la construction de deux bâtiments pour les enfants qui logent à l'école à Gumda : un bâtiment « hôtel/pensionnat » ainsi qu'un autre bâtiment « réfectoire », l'association souhaite répondre favorablement aux autorités du village de Piladi pour obtenir des fournitures et pose de fenêtres dans les 3 bâtiments de l'école de Piladi, du mobilier pour la bibliothèque, la salle de science et la salle des professeur, du matériel de science et des Laptop pour les instituteurs.

Le budget total pour ce projet se monte à CHF 19'861.-
(prix début 2022 doit encore être ajusté)

<https://www.namastegumda.com/>

**SOS
MEDITERRANEE**

SOS MEDITERRANEE : SOS Méditerranée porte assistance à toute personne en détresse en mer se trouvant dans le périmètre de son action. Les

personnes concernées sont des hommes, femmes ou enfants, migrant.e.s ou réfugié.e.s, se retrouvant en danger de mort lors de la traversée de la Méditerranée. Les fonds collectés sont alloués à la location du bateau, aux frais quotidiens d'entretien et de sauvetage, et à l'ensemble des équipements nécessaires pour prendre soin des rescapé.e.s.
<https://sosmediterranee.fr/>



CASA ALIANZA : Association qui prend en charge des mères adolescentes et leur bébé qui ont été victimes de violences sexuelles, de traite des êtres humains ou de migration forcée (Honduras). Les jeunes filles sont placées dans ce lieu de protection en attendant que les conditions de leur sécurité soient assurées et/ou réglées. Au Guatemala et au Nicaragua, cette association compte sur la collaboration d'une éducatrice spécialisée de la petite enfance pour aider les bébés à se développer grâce à un programme de stimulation et d'éveil des bébés. Du côté des mamans, ce programme leur permet d'apprendre à s'occuper de leur enfant.

Au Mexique, une maison dédiée à l'accueil des enfants migrants a été ouverte en janvier 2016 pour accompagner juridiquement les jeunes migrants ayant fui la violence d'Amérique centrale, pour les aider à obtenir des papiers d'identité dans un premier temps, et le droit d'asile au Mexique dans un second temps. <https://www.casa-alianza.ch/home.html>



TRIAL INTERNATIONAL : TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. Cette association offre une assistance juridique aux victimes, saisit la justice, développe les capacités des acteurs locaux et plaide en faveur des droits humains. (Belarus, Syrie, RDC, Burundi.... Suisse)

<https://trialinternational.org/fr/>

Les membres de la commission d'Aide à l'Etranger remercient La Mairie de Céligny pour le soutien financier aux diverses associations.

Aide en Suisse

Diverses subventions ont été allouées par la Mairie au cours de l'année 2023, le détail est disponible au secrétariat.

Culture et loisirs

Rapport de Monsieur Nicolas Meda, Président de la Commission Culture et loisirs

Membres : Yann Berney, Zélie Guerra, Alain Pipoz, Solveig Rüfenacht, Tatiana Grushunova, Céline St-Mart, Nicolas Meda

Six événements ont été organisé ou soutenu par la commission Culture et Loisirs (CCL) en 2023.

Festival Antigél

L'année a commencé fort à Céligny avec le festival Antigél qui nous a offert une création « Made in Antigél » autour de Richard Burton et de sa vie dans notre village. Plusieurs représentations ont eu lieu le vendredi 24 et le samedi 25 février. Le spectacle démarrait dans la salle communale et les spectateurs étaient ensuite invités à suivre les comédiens dans une balade nocturne jusqu'au vieux cimetière de Céligny où repose Richard Burton.

Ce spectacle a connu un très beau succès populaire et a offert une belle visibilité à notre commune notamment avec le journal Le Temps qui a consacré sa première page à ce spectacle.

Vide grenier

C'est le dimanche 7 mai qu'a eu lieu le « Vide greniers » à Céligny. Après le succès de la première édition et le retour positif des exposants et habitants du village, il a été décidé de reconduire ce bel événement populaire qui se déroule le long de la route des Coudres.

Plus d'une trentaine d'exposants ont répondu présents cette année et de nombreux visiteurs ont déambulé à travers les stands malgré une fin de journée sous la pluie. Les SIG étaient présents et ont animé un stand dans la salle communale pour présenter le projet ECO21.

Cinéma sous les Etoiles

Pour la 2ème année consécutive, la CCL a été heureuse de soutenir l'événement « Cinéma sous les Etoiles » organisé cette année par les membres de Celywood.

C'est l'association ADN Project qui est venue installer son écran géant au « carré » au centre des anciens immeubles, le samedi 10 juin pour la projection du film suisse Vitus réalisé par Fredi Murer. Le film a ravi un public essentiellement familial et pour le jeune public une première partie était proposée avec des dessins animés.

Pour cette 2ème édition, un Food truck était installé sur le lieu de la manifestation et servait des boissons et de la petite restauration.

Critérium

Le 1er octobre, la CCL a soutenu la première édition du Critérium de Céligny. Course de vélo populaire pour les petits et grands. Cet événement a bénéficié d'une météo magnifique et la présence de nombreux fans de vélo de tous âges.

Un village des sponsors où les participants pouvaient se reposer et de se restaurer a été installé sur le pré chez Jatou offrant aux habitants de Céligny la possibilité de découvrir un nouveau lieu de manifestation dans la commune.

Escalade

La traditionnelle fête de l'Escalade a eu lieu le vendredi 8 décembre. Cette année, ce n'est pas sur la place des Grands Chênes mais devant la mairie et la salle communale qu'un village de tentes avaient été dressé offrant une belle zone d'accueil pour déguster la traditionnelle soupe de l'Escalade et la marmite en chocolat.

Cette année encore un cortège d'enfants déguisés et accompagnés d'une fanfare a sillonné le village pour chanter les chants de l'Escalade et récolter les friandises que les habitants leur avaient préparés.

La CCL tient à remercier tous les bénévoles et l'APEC pour leur soutien dans l'organisation de la manifestation.

Concert au temple

L'année s'est terminée dans la magie de Noël avec un concert unique de Gospel et la troupe de chant « Your Gospel Team » qui est venu faire une représentation intime et chaleureuse dans le temple de Céligny. A la sortie, la CCL a offert aux habitants du village du vin chaud et des biscuits dégustés à la lueur des bougies.

La CCL tient à remercier tous les membres de la Commission Culture et Loisirs et les bénévoles qui donnent de leurs temps à chaque manifestation pour rendre ces événements possibles et ainsi contribuer à la vie de notre commune.

Commission environnement

Rapport de Monsieur Paolo Gradassi Président de la Commission Environnement

La Commission environnement a connu entre 2022 et 2023 un changement dans sa composition. En effet, à la fin de 2022 deux membres de la Commission ont démissionnés, Madame Mélanie Baudet et Madame Stéphanie Zuppinger-Noverraz. Ces dernières ont été remplacées en février 2023 par deux nouveaux membres : Monsieur

Pierre Laugeri et Monsieur Paolo Gradassi. Ce dernier a été élu président de la Commission en mai 2023.

Dans les différentes activités de l'exercice 2023 et suivant l'exemple d'autres communes, la Commission a proposé et reçu le mandat, au mois d'avril, d'établir une charte de l'environnement par le Conseil Municipal. Cette Charte aurait pour objectif d'être un fil conducteur que tous les projets de la commune devraient respecter en matière de développement durable.

Lors du Conseil municipal de septembre, Monsieur Laurent Krull de la société Ethore, mandaté par l'Exécutif de Céligny pour le PADD (Plan d'Action pour le Développement Durable), a présenté une "Charte de développement durable de Céligny". Cette dernière a été établie et basée sur les réponses des citoyens de Céligny au sondage annoncé dans la newsletter de la mairie en mai 2023.

Dans le but de revoir la charte préparée par Monsieur Krull et de la rendre plus accessible, les membres de la Commission ont initié, en octobre, un projet de consultation citoyenne.

En 2023, la Commission a aussi voulu organiser la journée du Clean Up Day à Céligny. Celle-ci a eu lieu le samedi 16 septembre 2023. Madame Zélie Guerra, principale organisatrice de la manifestation, a annoncé que onze parcours ont été nettoyés et 29 kg de déchets récoltés. La Commission se félicite des retours positifs des participants qui ont estimé que la commune était plus propre cette année. Une dizaine d'enfants et plusieurs jeunes ont pris part à la manifestation.

La Commission environnement s'est réunie 4 fois en 2023. Elle avait un budget annuel de 6'000 CHF dont 1'591 CHF ont été dépensés principalement pour le Clean Up Day. La différence, liée au projet de la charte est reportée à l'année 2024.

Encouragement à la culture

Diverses subventions ont été allouées par la Mairie au cours de l'année 2023, le détail est disponible au secrétariat.

Aides sportives

Diverses subventions ont été allouées par la Mairie au cours de l'année 2023, le détail est disponible au secrétariat.

Subvention à la protection de l'environnement

Diverses subventions ont été allouées par la Mairie au cours de l'année 2023, le détail est disponible au secrétariat.

Sapeurs-pompiers

Rapport du Commandant Florian Baudet

Effectif

L'effectif de la compagnie au 31 décembre 2023 était de 21 sapeurs, dont 1 Cdt, 2 Of, 5 Sof, 10 sapeurs et 3 aspirants.

Exercices

- 4 cours de cadre
- 4 exercices de compagnie

Ainsi que la conduite du véhicule réparti au long de l'année.

25 mars	Formation motopompe à la gare
11 mai	Exercice d'extinction chez Olivier Tallent
24 août	Exercice motopompe avec barrage
4 novembre	Formation sur le nouveau camion MAN
10 décembre	Entretien matériel et local
2023	Tous : conduite du camion

Taux de participation aux exercices : 75 % contre 70 % en 2022.

Félicitation au premier Lieutenant Yonnel Widmer, sergent Dirk Harnisch, sap Sandra Frélechoux, sap Isaac Widmer et sap Moravia Widmer pour 100 % de présence aux exercices.

Un grand merci à la mairie pour avoir offert des bons d'achat à utiliser dans les commerces du village.

Interventions

10 interventions ont eu lieu en 2023 : 3 chutes d'arbres, 4 inondations et 3 feux. Cette année, fût marquée par un gros feu de ferme chez David Schütz, le 5 mai à 11h05 nos téléphones sonnent : feu de hangar agricole route de Céligny 30. En quelques minutes, les pompiers de Céligny sont sur place avec le camion et le chariot 75. Immédiatement, une conduite est installée avec une lance afin de protéger les bâtiments non touchés par les flammes côté Genève. Rejoins par le SDIS Nyon – Dôle et ensuite par celui de Terre-Sainte nous sommes arrivés à contenir le feu sur le bâtiment déjà en flamme. Plus de 40 pompiers, 2 ambulances et la police étaient sur place.

Le 16 avril, une cabane artisanale part en fumée dans le quartier des immeubles de la Fondation communale, heureusement sans gravité sauf pour la cabane.

Enfin, le 25 novembre c'est un feu d'appartement au 23, route des Coudres qui a occupé les pompiers. Trois enfants laissés seuls à l'heure du repas et voilà une casserole qui prend feu, embrassant la cuisinière et la hotte d'aspiration.

Ces trois interventions se sont heureusement bien terminées, sans blessé.

Gardes

8 évènements ont nécessité une garde, soit :

8 janvier	Brûlage des sapins de Noël
7 mai	Vide greniers
30 juin	Promotions
1 ^{er} août	Fête nationale
1 et 2 septembre	FestiCoudre
1 ^{er} octobre	Critérium de Céligny
8 décembre	Escalade
19 décembre	Noël des enfants à l'école

Formation

Le Cpl Thibaut Hannon a réussi avec succès l'école de fourrier. Les aspirants Danyyil, Jean-François et Modou ont passé le bloc formation avec succès. Le Cdt Baudet ainsi que quelques membres de l'Etat-major ont participé à diverses séances, assemblées et rapports tout au long de l'année 2023.

Récapitulatif

Interventions	183 heures contre 36 en 2022
Exercices/cours de cadre	316 heures
Exercices PR	35 heures
Gardes	196 heures contre 67 en 2022
Formations	147 heures contre 0 en 2022
Séances et assemblées	119 heures contre 66 en 2022
Divers	53 heures contre 15 en 2022

Total **1049 heures contre 458 heures en 2022.**

L'année 2023 a été marquée par un grand événement : l'acquisition du nouveau camion tonne-pompe Man TLG 8.180. Beau bébé de 8'800kg qui est arrivé sur le territoire communal le 3 novembre 2024. Ce véhicule peut transporter 5 personnes plus le chauffeur, tout le matériel d'extinction, le matériel PR ainsi que 1000 l d'eau.

Une première prise en mains a été faite quelques jours après son arrivée et nous sommes très heureux que la commune a entendu la demande de l'Etat major afin d'avoir un camion qui réponde aux exigences d'interventions.

Je tiens encore une fois à remercier toute la compagnie pour son engagement et pour sa motivation comme sapeurs-pompiers volontaires.
Florian Baudet, capitaine.

Protection civile

Depuis 2013, Céligny a rejoint Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix à l'ORPC de Valavran.

Rapport annuel 2023 de l'ORPC de Valavran Major Stéphane Granger Cdt ORPC Valavran

Nous avons participé à 26 Cours de Répétitions (CR), rapports d'Etat-Major et à deux engagements Catastrophe pour un total de 1013 jours de service réalisés, démontrant ainsi notre dévouement constant et notre état de préparation aux interventions.

Je voudrais souligner tout particulièrement l'importance des cours de répétitions, lesquels ont permis d'entraîner nos équipes à faire face à toutes sortes de situations.

Notre année a débuté par l'essai des sirènes, un exercice qui s'est parfaitement déroulé pour les communes du groupement.

Ensuite, le service Constructions a pris le relais avec un CR, mettant en place des relevés de passages et une liste des défauts grâce à une application QR Code développée en interne. Cet outil se révèle déjà être d'une grande efficacité !

Puis, le CR Appui du printemps s'est principalement concentré sur les communes de Pregny-Chambésy, avec la réfection complète de la passerelle sur le Gobé réalisée par un premier groupe, tandis qu'un second groupe s'est occupé du nettoyage des rives et du lit du Brassus sur la commune de Céligny.

Quant au CR CPA (contrôle périodique des abris), il a été consacré au contrôle des abris privés, achevant cette année la visite décennale des abris existants sur notre territoire. L'année à venir sera dédiée aux constructions défectueuses et à la restructuration du bureau CPA, laissant présager une transition vers le numérique.

Nous avons entamé la première phase du déménagement de la HEMG (Haute Ecole de Musique Genève) en 2017, sous la direction de nos cadres PBC (protection des biens culturels). Il était donc naturel que nous participions, lors d'un CR, à la seconde et dernière phase, à mi-juin, assurant le transfert des partitions et autres œuvres dans leurs nouvelles structures.

Une intervention matinale le samedi 21 juillet nous a mobilisé pour apporter un soutien aux forces de police, dont les effectifs étaient alors réduits. Un grave accident de la circulation s'est produit devant le jardin botanique, impliquant plusieurs véhicules et une cycliste, malheureusement décédée sur place. La police a compté sur notre aide pour verrouiller les axes menant à l'entrée en ville de Genève depuis la rive droite. Ce dispositif a été levé en milieu d'après-

midi, dès le travail des enquêteurs terminé et après le passage du service de la voirie pour finalement libérer les voies d'accès.

Ensuite, le canton a sollicité notre engagement PBC. Ce dernier s'est déroulé courant septembre, lors d'un CR mené par une équipe PBC pour le compte du CJBG (conservatoire du Jardin Botanique de Genève). En effet, les herbiers du conservatoire, certains vieux de plus de 400 ans, étaient menacés par le Lasioderme du tabac, un petit insecte granivore dévorant la collection. Nous avons mobilisé une trentaine de personnes pendant 10 jours, en rotations H24, nécessitant une disponibilité considérable. Ce travail, consistant à regrouper certaines collections en vue de les placer sous une bulle en état d'anoxie, et placer le reste des herbiers en congélation, a donné des résultats probants, répondant ainsi à la demande du CJBG.

En parallèle, un CR Appui d'automne s'est déroulé à Genthod, impliquant le démontage des vestiges de la manifestation Open House. Nos équipes ont utilisé divers engins pour réduire les structures aquatiques et terrestres à néant, tout en nettoyant les lieux et en rénovant une porte métallique pour améliorer l'esthétique des lieux. De plus, les chemins du Parc du Saugy ont été partiellement remis en état après un épisode pluvieux intense.

Le rapport du service Assistance révèle un mois d'octobre particulièrement dense. En effet, un CR Assistance a été organisé, comprenant des formations BLS-AED (Basic Life Support - Automated External Defibrillator), ainsi qu'un rafraîchissement des compétences télématiques et une session de formation à la lutte contre les incendies sur le site d'Epeisse. Cette série d'événements s'est clôturée par une course d'orientation atypique, utilisant exclusivement la radio Polycom comme outil principal, mettant ainsi l'accent sur une utilisation correcte et efficace de cet équipement crucial dans nos opérations.

En parallèle, un CR a été créé pour la phase de retour des herbiers du CJBG. Cet engagement a été exécuté sur une période de 7 jours à la mi-novembre, fonctionnant en rotations 3X8. Le succès fut une nouvelle fois au rendez-vous, démontrant ainsi notre capacité à mener à bien des missions exigeantes jusqu'à leur achèvement, et ce, à la plus grande satisfaction de nos partenaires et de l'entité sinistrée.

Ces accomplissements ont mis en lumière notre dévouement continu à nous former et à être opérationnels dans des situations variées, renforçant ainsi notre expertise et notre efficacité dans la réponse aux besoins de nos partenaires.

Finalement, c'est un engagement catastrophe, pour lequel notre organisation a été sollicitée par les forces de police pour intervenir les 11 et 16 décembre lors du montage et du démontage du périmètre de sécurité autour du site du sommet UNHCR.

Je tiens à souligner qu'un nouveau Lieutenant, Marco Martins Vicente, a rejoint notre équipe d'EM. Nous le félicitons pour son service d'avancement. De même, le 1^{er} Lieutenant Frédéric Colleoni a suivi avec succès le Cours de remplaçant Cdt de compagnie à Schwarzenburg, préparant ainsi la transition pour remplacer le Capitaine Christian Devaud qui prendra sa retraite fin décembre 2024. Le Lieutenant Christopher Garcia a également finalisé sa formation à l'OCPAM, obtenant une excellente notation.

Je tiens à remercier tous mes collaborateurs pour leur efficacité et leur réactivité lors de nos interventions, et je remercie nos autorités et nos partenaires pour la confiance accordée tout au long de l'année écoulée.

ORPC Valavran
27, Rue du Village / 1294 Genthod
022 774 08 06
office@orpcvalavran.ch
www.orpcvalavran.ch

Président de Groupement : M. Vincent Hornung (Céligny)
Vice-Président du Groupement : M. Philippe Pasche (Pregny-Chambésy)

Statistiques diverses selon l'OCSTAT

Au 31 décembre 2023, la population de Céligny représente 877 habitants. Les 0 à 19 ans représentent 25 %, les 65 ans et + 15.7 %. 35 % sont de nationalités étrangères.

Emploi

Céligny compte 85 emplois équivalents plein temps, 22.1 % dans le secteur primaire, 7.7 % dans le secteur secondaire et 70.2 % dans le secteur tertiaire.

Etat Civil

Arrondissement de l'Etat civil Rive Droite du Lac

Aucun mariage n'a été célébré à la Mairie de Céligny en 2023.
21 procédures de naturalisations ont abouti en 2023.
2 décès ont eu lieu sur le territoire communal.

Pour ce qui est de l'arrondissement d'Etat civil dont dépend Céligny, les chiffres 2023 montrent une légère augmentation du nombre total d'évènements et des actes délivrés. Les mariages ont diminué par rapport à 2022 mais les décès et les naturalisations sont en forte hausse.

Durant l'année 2023, le local des archives a été réaménagé et permettra de stocker les archives de l'arrondissement pour une période d'au moins 5 ans. Sachant que dès 2025, la numérisation des pièces justificative va devenir obligatoire, ce qui diminuera considérablement le volume des archives papier.

Ecole

La répartition pour l'année scolaire **2023-24** se présente comme suit :

Mme Lucie Gillard	17	élèves	1P - 2P
Mmes Aurélie Rey et Sara Ramos da Silva	17	élèves	3P - 4P
Mme Katia Canela Figueiredo	19	élèves	5P – 6P
Mme Elise Périat	13	élèves	7P – 8P

Soit un **total de 66 élèves**

L'Etablissement Lachenal/Céligny/Collex-Bossy est dirigé par Madame Sonia Hanselmann.

Bibliobus 2023

Le nombre de passages du bibliobus se monte à 12 avec une fréquentation de 288 personnes (adultes et enfants), soit une moyenne de 24 par tournée, en augmentation de 21 % par rapport à 2022.

Cartes journalières CFF

Les ventes de cartes journalières CFF, valables dans toute la Suisse, sur tout le rayon de validité de l'abonnement demi-tarif et sur le réseau des transports publics de la plupart des villes, ont été stables en 2023.

Dès 2024, les CFF introduiront un nouveau système de cartes journalières sur le même modèle que les billets dégriffés déjà bien connus des utilisateurs.

Pour terminer mon rapport, je ne voudrais pas manquer de remercier ici toutes les personnes qui m'ont aidé à accomplir mon travail de Maire. Ces remerciements s'adressent tout particulièrement à mes adjoints, Madame Sabine Chassot Leiglou et Monsieur Henri Louvrier ainsi qu'aux Conseillers municipaux. Un grand merci également à tout le personnel communal pour son implication en cette année difficile. Les compétences et l'engagement de chacun, son intérêt pour la vie du village de Céligny et son sens des responsabilités me sont d'une aide précieuse.

Sans finances, toutes les activités de la Commune ne pourraient pas être réalisées. Ainsi, voilà ci-après, les comptes annuels 2023 de notre Commune.

COMMUNE DE CÉLIGNY



Rapport

**sur la vérification des comptes
de l'exercice 2023**



Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE DE CELIGNY

Genève, le 24 avril 2024

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COMMUNE DE CELIGNY comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la COMMUNE DE CELIGNY, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

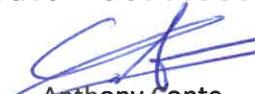
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA


Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable


Anthony Conte
Expert réviseur agréé

COMMUNE DE CELIGNY

SOMMAIRE

ANNEXE I	Message du Maire
ANNEXE II	Bilan
ANNEXE III	Compte de résultat échelonné
ANNEXE IV	Compte de résultat
ANNEXE V	Compte des investissements
ANNEXE VI	Tableau de flux de trésorerie
ANNEXE VII	Règles régissant la présentation des comptes
ANNEXE VIII	Principes relatifs à la présentation des comptes
ANNEXE IX	Etat du capital propre
ANNEXE X	Tableau des provisions
ANNEXE XI	Tableau des participations
ANNEXE XII	Tableau des garanties et des engagements conditionnels
ANNEXE XIII	Tableaux des immobilisations
ANNEXE XIV	Explications sur les crédits d'engagements ouverts depuis plus de 5 ans
ANNEXE XV	Indications supplémentaires
ANNEXE XVI	Indicateurs financiers
ANNEXE XVII	Crédits budgétaires supplémentaires
ANNEXE XVIII	Rapport l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2023 de la commune de CELIGNY

Céligny , le 16.avril 2024

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

RESULTAT

Les comptes 2023 de la commune de Céligny bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de 287'079.77 F.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 6.8% et que les charges sont supérieures de 0.7%.

ANALYSE DU RESULTAT

Recettes fiscales

L'Etat est chargé de traiter les impôts sur les personnes physiques et morales pour les communes. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales, et se charge de la taxation. Le système post-numerando en vigueur implique que les impôts pour l'année courante ne sont pas disponibles. En effet, les déclarations fiscales 2023 seront traitées en 2024. L'administration estime les recettes fiscales sur la base de l'année précédente, ce qui constitue un facteur d'incertitude important.

Recettes fiscales – Correctifs des années antécédentes

Des correctifs fiscaux concernant les années fiscales antécédentes ont diminués le résultat de cet exercice. Une érosion de la fiscalité est constatée. La réduction se poursuit de manière continue.

Péréquation financière intercommunale

Une augmentation de la contribution à charge de la commune a été enregistrée dans cet exercice. Elle est due à la modification de la loi concernant une nouvelle contribution destinée au financement de l'accueil d'urgence des personnes sans abri. Ceci modifie rétroactivement les comptes par rapport au budget.

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Aucun amortissement complémentaire n'a été réalisé.

INVESTISSEMENTS

Les dépenses se montent à 288'799,60F et les recettes se montent à 56'000.00 F, soit un solde de 233'799,60F d'investissements nets.

EMPRUNTS

Les emprunts se montent à 10'000'000 F. Il n'y a pas eu d'emprunts supplémentaires. Cependant, le renouvellement de deux emprunts a été effectués.

INTRODUCTION DU MCH2

Un nouveau modèle de compte dénommé « MCH2 – Modèle de comptes harmonisés n°2 » est en vigueur dès l'exercice 2018.

Le budget et les comptes ont été adaptés à cette nouvelle législation.

Le service finance et comptabilité vous présente son rapport financier concernant les comptes annuels.

BILAN AU		31 décembre 2022	31 décembre 2023
1	ACTIF	44'791'002.32	45'328'382.07
10	PATRIMOINE FINANCIER	40'306'217.28	40'802'524.38
100	DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME	9'345'143.10	8'965'957.48
101	CRÉANCES	1'086'425.44	1'202'723.23
102	PLACEMENTS FINANCIERS A COURT TERME	4'000.00	
104	ACTIFS DE RÉGULARISATION	42'863.05	27'774.45
106	MARCHANDISES, FOURNITURES ET TRAVAUX EN COURS	4'752.04	8'890.00
107	PLACEMENTS FINANCIERS	2'218'620.00	2'781'000.00
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PF	27'576'831.25	27'788'596.82
109	CRÉANCES ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET FONDS DES CAPITAUX DE TIERS	27'582.40	27'582.40
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	4'484'785.04	4'525'857.69
140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PA	4'067'796.85	3'602'347.90
145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL	546'479.80	546'479.80
146	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	428'463.33	468'729.99
148	AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES CUMULÉS	557'954.94 -	91'700.00
2	PASSIF	44'791'002.32	45'328'382.07
20	CAPITAUX DE TIERS	10'972'777.09	11'223'077.07
200	ENGAGEMENTS COURANTS	263'563.78	442'359.62
201	ENGAGEMENTS FINANCIERS A COURT TERME	6'000'000.00	6'000'000.00
204	PASSIFS DE RÉGULARISATION	56'344.36	96'241.15
205	PROVISIONS A COURT TERME	562'550.00	593'810.00
206	ENGAGEMENTS FINANCIERS A LONG TERME	4'000'000.00	4'000'000.00
209	ENGAGEMENTS ENVERS LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX ET DES FONDS DES CAPITAUX DE TIERS	90'318.95	90'666.30
29	CAPITAL PROPRE	33'818'225.23	34'105'305.00
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	33'818'225.23	34'105'305.00

Description	Comptes 31.12.2022	Budget 31.12.2023	Comptes 31.12.2023
Charges d'exploitation	2'699'088.48	2'941'063.18	2'821'354.06
30 Charges de personnel	719'502.25	752'895.15	767'276.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1'054'168.51	1'248'821.00	1'134'097.94
33 Amortissements du patrimoine administratif	207'022.63	214'844.36	175'393.61
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'815.00	2'000.00	
36 Charges de transfert	715'580.09	722'502.67	744'585.81
Revenus d'exploitation	2'161'949.27	2'419'044.00	2'087'321.66
40 Revenus fiscaux	2'054'480.47	2'300'100.00	1'966'731.79
42 Taxes	48'939.32	40'600.00	58'363.12
43 Revenus divers	10'066.64	11'700.00	5'228.64
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'815.00	2'000.00	
46 Revenus de transfert	45'647.84	64'644.00	56'998.11
Résultat d'exploitation	- 537'139.21 -	522'019.18 -	734'032.40
34 Charges financières	747'663.09	689'170.00	773'878.06
44 Revenus financiers	4'928'879.86	1'215'115.00	1'794'990.23
Résultat financier	4'181'216.77	525'945.00	1'021'112.17
RESULTAT OPERATIONNEL	3'644'077.56	3'925.82	287'079.77
38 Charges extraordinaires	205'188.93		
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	- 205'188.93		
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	3'438'888.63	3'925.82	287'079.77

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
0 ADMINISTRATION GENERALE			
TOTAL CHARGES	1'001'041.00	1'058'092.82	1'065'021.58
TOTAL REVENUS	19'901.80	17'900.00	16'630.70
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
TOTAL CHARGES	146'875.42	164'610.90	162'643.55
30 CHARGES DE PERSONNEL	128'648.50	147'760.90	148'834.05
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	17'926.92	16'550.00	13'649.50
36 CHARGES DE TRANSFERT	300.00	300.00	160.00
02 SERVICES GENERAUX			
TOTAL CHARGES	854'165.58	893'481.92	902'378.03
TOTAL REVENUS	19'901.80	17'900.00	16'630.70
30 CHARGES DE PERSONNEL	561'752.65	572'544.25	573'863.40
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	261'947.59	290'951.00	290'051.29
36 CHARGES DE TRANSFERT	30'465.34	29'986.67	38'463.34
42 TAXES	10'432.20	9'900.00	11'710.45
43 REVENUS DIVERS	3'964.60		150.25
44 REVENUS FINANCIERS	5'505.00	8'000.00	4'770.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			
TOTAL CHARGES	162'328.97	165'266.67	199'453.68
TOTAL REVENUS	5'025.80	13'300.00	4'670.00
11 SECURITE PUBLIQUE			
TOTAL CHARGES	26'207.00	24'600.00	20'820.95
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	26'207.00	24'600.00	20'820.95
14 QUESTIONS JURIDIQUES			
TOTAL CHARGES	7'859.50	10'800.00	10'390.65
TOTAL REVENUS	2'395.00	2'600.00	2'120.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	360.40	600.00	3'630.25
36 CHARGES DE TRANSFERT	7'499.10	10'200.00	6'760.40
42 TAXES	2'395.00	2'600.00	2'120.00
15 SERVICE DU FEU			
TOTAL CHARGES	114'665.03	111'866.67	150'377.78
TOTAL REVENUS	80.80	8'100.00	
30 CHARGES DE PERSONNEL	21'676.40	26'000.00	37'027.70
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	50'310.00	42'200.00	46'347.45
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	20'753.63	21'666.67	20'753.63
36 CHARGES DE TRANSFERT	21'925.00	22'000.00	46'249.00
42 TAXES	80.80		
46 REVENUS DE TRANSFERT		8'100.00	
16 DEFENSE			
TOTAL CHARGES	13'597.44	18'000.00	17'864.30
TOTAL REVENUS	2'550.00	2'600.00	2'550.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4'343.50	5'900.00	6'049.80
36 CHARGES DE TRANSFERT	9'253.94	12'100.00	11'814.50
46 REVENUS DE TRANSFERT	2'550.00	2'600.00	2'550.00

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
2 FORMATION			
TOTAL CHARGES	308'031.20	360'196.63	348'228.05
TOTAL REVENUS	10'617.00	13'717.00	12'357.00
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE			
TOTAL CHARGES	307'931.20	356'796.63	345'628.05
TOTAL REVENUS	10'617.00	13'717.00	12'357.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	76'993.32	83'400.00	76'660.42
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	64'696.63	64'696.63	64'696.63
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX		2'000.00	
36 CHARGES DE TRANSFERT	166'241.25	206'700.00	204'271.00
44 REVENUS FINANCIERS	5'000.00	6'100.00	6'240.00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX		2'000.00	
46 REVENUS DE TRANSFERT	5'617.00	5'617.00	6'117.00
29 FORMATION, AUTRES			
TOTAL CHARGES	100.00	3'400.00	2'600.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	100.00	3'400.00	2'600.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
TOTAL CHARGES	391'151.46	247'771.11	243'537.85
TOTAL REVENUS	33'761.60	12'500.00	92'694.05
32 CULTURE, AUTRES			
TOTAL CHARGES	76'929.45	86'050.00	71'748.39
TOTAL REVENUS	752.00	100.00	958.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	54'492.45	60'250.00	47'891.39
36 CHARGES DE TRANSFERT	22'437.00	25'800.00	23'857.00
42 TAXES	752.00	100.00	958.00
33 MEDIAS			
TOTAL CHARGES	5'087.15	6'000.00	7'730.15
TOTAL REVENUS	10'289.00	10'300.00	85'598.60
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4'738.80	5'000.00	6'542.80
36 CHARGES DE TRANSFERT	348.35	1'000.00	1'187.35
44 REVENUS FINANCIERS	10'289.00	10'300.00	85'598.60
34 SPORTS ET LOISIRS			
TOTAL CHARGES	301'134.86	155'721.11	164'059.31
TOTAL REVENUS	22'720.60	2'100.00	6'137.45
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	82'562.07	83'420.00	118'370.21
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	59'305.86	48'701.11	26'320.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	16'278.00	23'600.00	19'369.10
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	142'988.93		
42 TAXES	4'720.60	2'100.00	6'137.45
44 REVENUS FINANCIERS	18'000.00		
35 EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES			
TOTAL CHARGES	8'000.00		
36 CHARGES DE TRANSFERT	8'000.00		

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
5 SECURITE SOCIALE			
TOTAL CHARGES	56'006.40	73'460.00	63'137.20
TOTAL REVENUS	2'815.00		
53 VIEILLESSE ET SURVIVANTS			
TOTAL CHARGES		9'000.00	7'891.20
36 CHARGES DE TRANSFERT		9'000.00	7'891.20
54 FAMILLE ET JEUNESSE			
TOTAL CHARGES	6'546.40	9'100.00	6'572.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'546.40	9'100.00	6'572.40
57 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
TOTAL CHARGES	6'700.00	7'360.00	6'733.15
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	140.00	700.00	173.15
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'560.00	6'660.00	6'560.00
59 DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS			
TOTAL CHARGES	42'760.00	48'000.00	41'940.45
TOTAL REVENUS	2'815.00		
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	2'815.00		
36 CHARGES DE TRANSFERT	39'945.00	48'000.00	41'940.45
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	2'815.00		
6 TRANSPORTS			
TOTAL CHARGES	304'827.20	327'929.95	231'962.81
TOTAL REVENUS	15'930.51	19'450.00	13'664.83
61 CIRCULATION ROUTIERE			
TOTAL CHARGES	264'073.22	269'429.95	175'570.31
TOTAL REVENUS	1'383.70	200.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	158'820.91	207'050.00	129'661.16
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	36'766.51	54'279.95	38'123.35
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'285.80	8'100.00	7'785.80
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	62'200.00		
42 TAXES	1'362.70	100.00	
44 REVENUS FINANCIERS	21.00	100.00	
62 TRANSPORTS PUBLICS			
TOTAL CHARGES	40'101.48	57'400.00	55'470.00
TOTAL REVENUS	13'928.81	18'300.00	12'809.83
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	33'154.85	54'100.00	51'301.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'946.63	3'300.00	4'168.60
42 TAXES	8'760.00	7'500.00	8'503.00
43 REVENUS DIVERS	5'168.81	10'800.00	4'306.83
63 TRANSPORTS, AUTRES			
TOTAL CHARGES	652.50	1'100.00	922.50
TOTAL REVENUS	618.00	950.00	855.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	652.50	1'100.00	922.50
42 TAXES	585.00	900.00	855.00
44 REVENUS FINANCIERS	33.00	50.00	

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	316'847.15	377'690.00	317'171.63
TOTAL REVENUS	41'400.88	38'127.00	50'161.00
71 APPROVISIONNEMENT EN EAU			
TOTAL CHARGES	476.35	1'000.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	476.35	1'000.00	
72 TRAITEMENT DES EAUX USEES			
TOTAL CHARGES	53'850.20	71'650.00	51'684.79
TOTAL REVENUS	22'327.15	22'827.00	22'327.15
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	28'350.20	46'150.00	26'184.79
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	25'500.00	25'500.00	25'500.00
42 TAXES		500.00	
46 REVENUS DE TRANSFERT	22'327.15	22'327.00	22'327.15
73 GESTION DES DECHETS			
TOTAL CHARGES	245'352.55	281'990.00	251'876.34
TOTAL REVENUS	17'903.73	15'200.00	25'833.85
30 CHARGES DE PERSONNEL	7'424.70	6'590.00	7'551.55
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	237'528.10	274'900.00	243'893.89
36 CHARGES DE TRANSFERT	399.75	500.00	430.90
42 TAXES	16'970.50	14'300.00	25'062.29
43 REVENUS DIVERS	933.23	900.00	771.56
74 AMENAGEMENTS			
TOTAL CHARGES	520.00	950.00	400.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	120.00	650.00	
36 CHARGES DE TRANSFERT	400.00	300.00	400.00
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			
TOTAL CHARGES			600.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			600.00
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES			
TOTAL CHARGES	9'578.90	17'100.00	7'610.50
TOTAL REVENUS	1'170.00	100.00	2'000.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'978.90	13'100.00	3'810.50
36 CHARGES DE TRANSFERT	3'600.00	4'000.00	3'800.00
42 TAXES	1'170.00	100.00	2'000.00
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	7'069.15	5'000.00	5'000.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	7'069.15	5'000.00	5'000.00

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
TOTAL CHARGES	38'818.90	35'850.00	26'060.95
TOTAL REVENUS	13'190.50	9'535.00	23'943.00
81 AGRICULTURE			
TOTAL CHARGES	6'350.95	9'350.00	11'041.10
TOTAL REVENUS		1'500.00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1'657.95	5'850.00	9'041.10
36 CHARGES DE TRANSFERT	4'693.00	3'500.00	2'000.00
46 REVENUS DE TRANSFERT		1'500.00	
82 SYLVICULTURE			
TOTAL CHARGES	3'907.60	4'500.00	500.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3'907.60	4'500.00	500.00
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
TOTAL CHARGES	27'626.50	20'000.00	12'900.80
TOTAL REVENUS	9'453.00	4'035.00	20'313.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	8'314.50	10'000.00	27'900.80
36 CHARGES DE TRANSFERT	19'312.00	10'000.00 -	15'000.00
44 REVENUS FINANCIERS	4'035.00	4'035.00	4'035.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	5'418.00		16'278.00
89 AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES			
TOTAL CHARGES	933.85	2'000.00	1'619.05
TOTAL REVENUS	3'737.50	4'000.00	3'630.00
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	933.85	2'000.00	1'619.05
44 REVENUS FINANCIERS	3'737.50	4'000.00	3'630.00
9 FINANCES ET IMPÔTS			
TOTAL CHARGES	1'072'888.22	983'976.00	1'100'658.37
TOTAL REVENUS	6'948'186.04	3'509'630.00	3'668'191.31
91 IMPOTS			
TOTAL CHARGES	46'046.64	76'250.00	61'059.86
TOTAL REVENUS	2'065'552.98	2'326'600.00	1'977'161.38
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	- 13'329.30	9'250.00	2'415.40
36 CHARGES DE TRANSFERT	59'375.94	67'000.00	58'644.46
40 REVENUS FISCAUX	2'054'480.47	2'300'100.00	1'966'731.79
42 TAXES	1'710.52	2'500.00	1'016.93
46 REVENUS DE TRANSFERT	9'361.99	24'000.00	9'412.66
92 CONVENTIONS FISCALES			
TOTAL CHARGES	6'745.59	6'863.00	5'422.31
36 CHARGES DE TRANSFERT	6'745.59	6'863.00	5'422.31
93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES			
TOTAL CHARGES	271'922.00	211'093.00	259'238.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	271'922.00	211'093.00	259'238.00

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			
TOTAL CHARGES	748'173.99	689'770.00	774'938.20
TOTAL REVENUS	4'882'259.36	1'182'530.00	1'690'716.63
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	510.90	600.00	1'060.14
34 CHARGES FINANCIÈRES	747'663.09	689'170.00	773'878.06
44 REVENUS FINANCIERS	4'882'259.36	1'182'530.00	1'690'716.63
97 REDISTRIBUTIONS			
TOTAL REVENUS	373.70	500.00	313.30
46 REVENUS DE TRANSFERT	373.70	500.00	313.30
TOTAL GENERAL			
TOTAL CHARGES	3'651'940.50	3'630'233.18	3'595'232.12
TOTAL REVENUS	7'090'829.13	3'634'159.00	3'882'311.89
RESULTAT	- 3'438'888.63 -	3'925.82 -	287'079.77

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

ANNEXE V

	COMPTE 2022	PLAN 2023	COMPTE 2023
0 ADMINISTRATION GENERALE			
TOTAL DEPENSES	189'800.00	107'600.00	57'600.00
02 SERVICES GENERAUX			
TOTAL DEPENSES	189'800.00	107'600.00	57'600.00
50 Immobilisations corporelles		50'000.00	
56 Subventions d'investissements propres	189'800.00	57'600.00	57'600.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			145'599.65
TOTAL DEPENSES			145'599.65
TOTAL RECETTES	21'000.00		
15 SERVICE DU FEU			145'599.65
TOTAL DEPENSES			145'599.65
TOTAL RECETTES	21'000.00		
50 Immobilisations corporelles			145'599.65
63 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACQUISES	21'000.00		
2 FORMATION			
TOTAL DEPENSES	3'853.60		
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE			
TOTAL DEPENSES	3'853.60		
50 Immobilisations corporelles	3'853.60		
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
TOTAL DEPENSES	2'961.75	130'000.00	4'781.90
34 SPORTS ET LOISIRS			
TOTAL DEPENSES	2'961.75	130'000.00	4'781.90
50 Immobilisations corporelles	2'961.75	130'000.00	4'781.90
6 TRANSPORTS			
TOTAL DEPENSES	79'197.95	325'000.00	11'911.60
TOTAL RECETTES	166'134.00		
61 CIRCULATION ROUTIERE			
TOTAL DEPENSES	79'197.95	320'000.00	11'911.60
TOTAL RECETTES	166'134.00		
50 Immobilisations corporelles	79'197.95	320'000.00	11'911.60
63 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACQUISES	166'134.00		
63 TRANSPORTS, AUTRES			
TOTAL DEPENSES		5'000.00	
50 Immobilisations corporelles		5'000.00	
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
TOTAL DEPENSES		110'000.00	69'906.45
TOTAL RECETTES			56'000.00
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
TOTAL DEPENSES		110'000.00	69'906.45
TOTAL RECETTES			56'000.00
50 Immobilisations corporelles		110'000.00	69'906.45
63 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ACQUISES			56'000.00
TOTAL GENERAL			
TOTAL DEPENSES	275'813.30	672'600.00	289'799.60
TOTAL RECETTES	187'134.00		56'000.00
RESULTAT NET	88'679.30	672'600.00	233'799.60

FLUX DE TRESORERIE

ANNEXE VI

Code trésorerie	Désignation trésorerie	Montant 2023	Montant 2022
01	Résultat total des comptes de résultats	287 079.77	3 438 888.63
02	+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	192 726.95	427 624.90
04	- Augmentation / + diminution des créances	- 116 297.79	- 116 875.55
05	- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	- 4 137.96	311.73
06	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	15 088.60	45 666.70
08	+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	- 562 380.00	-3 800 057.07
09	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	178 795.84	93 596.58
10	+ Augmentation / - diminution des provisions	31 260.00	-2 207 310.00
11	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	39 896.79	- 8 067.14
12	+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	347.35	- 1 529.70
FTO	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	62 379.55	-2 127 750.92
14	+ Subventions acquises	56 000.00	187 134.00
RI	Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	56 000.00	187 134.00
21	- Immobilisations corporelles	- 232 199.60	- 86 013.30
25	- Subventions d'investissements propres	- 57 600.00	- 189 800.00
CI	Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	- 289 799.60	- 275 813.30
FTI	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	- 233 799.60	- 88 679.30
31	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	4 000.00	0.00
32	- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	- 211 765.57	-1 844 996.10
33	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	263 605.00
FTP	Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	- 207 765.57	-1 581 391.10
TOT1	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	- 441 565.17	-1 670 070.40
FTF	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	0.00	0.00
TOT2	VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	- 379 185.62	-3 797 821.32
100	Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	9 345 143.10	13 142 964.42
101	Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	8 965 957.48	9 345 143.10
TOT3	VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	- 379 185.62	-3 797 821.32

REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département des institutions et du numérique.

PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à n-1), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

ETAT DU CAPITAL PROPRE

Commune de Céligny

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre 2023
299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN	33'818'225.23	9'095'656.40	8'808'576.63	34'105'305.00
2990	RÉSULTAT ANNUEL	3'438'888.63	4'914'439.63	8'066'248.49	287'079.77
2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	30'379'336.60	4'181'216.77	742'328.14	33'818'225.23
29	Total	33'818'225.23	9'095'656.40	8'808'576.63	34'105'305.00

Commentaire :

La variation de la nature 29 dans sa globalité représente un montant de 287'079.77 F correspondant à l'excédent de revenus ressortant du compte de résultats.

TABLEAU DES PROVISIONS
Commune de Céligny

	Solde au 1.1. 2023	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Situation au 31.12.2023	Dont part de provision à court terme
Provisions pour procès	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00
Provisions pour autres activités d'exploitation	90'000.00	130'000.00	90'000.00	130'000.00	130'000.00
Autres provisions	452'550.00	443'810.00	452'550.00	443'810.00	443'810.00

Commentaires :

A. Provisions pour procès

But : HONORAIRES JURIDIQUES

Commentaires : Le « Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes » est en litige.

B. Provisions pour autres activités d'exploitation

But: PERTE SUR DEBITEURS

Commentaires : Le « Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes » a des débiteurs non recouverts, ceci est en relation avec le litige cité ci-dessus.

C. Autres provisions

PROVISIONS FISCALES ET PEREQUATIONS FINANCIERES INTERCOMMUNALE

Commentaires : Selon les demandes de l'Etat, les provisions liées aux différentes estimations, ont été enregistrées.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Commune : CELIGNY

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	SIG – Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 millions de francs.	100 millions de francs.	137 000 F.
dont détenu par la commune	0.214 % (soit 15'436 actions sur 7 200 000 actions)	0.04 %	0.364 %
Valeur d'acquisition de la participation	1'638'948 F	40'350 F	500 F
Valeur comptable de la participation	3'107'687 F (dont 326'687 F au PA et 2'781'000 F au PF)	40'350 F	500 F
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA.	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 176,0 millions de francs (2022)	+ 501,3 millions de francs (2022)	+ 2 009 F (1.7.21-30.6.22)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	30 034 millions de francs (2022) dont 1 984 millions de francs de capitaux propres.	4 272 millions de francs (2022) dont 2 534 millions de francs de capitaux propres.	1 847 685 F (06.2022) dont 1 472 290 F de capitaux propres.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS (suite)

Commune : CELIGNY

Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	FONDATION COMMUNALE DE CELIGNY
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Fondation de droit public
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Mise à disposition de logements dans la commune
Total du capital	---	---	---	---	--
dont détenu par la commune	---	---	---	---	--
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	---
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Revenus des biens-fonds.
Risques spécifiques	---	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 489 122 F (2022) sur un total de revenus de 5 282 320 F.	+ 4 168 984 F (2022) sur un total de revenus de 87 644 170 F.	+ 353 738 F (2022) sur un total de revenus de 10 042 973 F.	+ 450 F (2022) sur un total de revenus de 888 148 F.	+26 493 F (2022) sur un total de charges de 583 238 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	7 344 704 F (2022) dont 2 679 722 F de capital propre.	19 113 907 F (2022) dont 11 272 465 F de capital propre.	2 134 462 F (2022) dont 1 577 724 F de capital propre.	3 964 919 F (2022) dont 3 936 695 F de capital propre.	13 698 068 F (2022) dont 11 262 964 F de fortune nette.

TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Commune de Céligny

Nom de l'entité bénéficiaire	CAP Prévoyance		
Propriétaires (les +) importants de cette unité	CAP Prévoyance Ville de Genève SIG Communes genevoises		
Typologie du rapport juridique			
Flux financiers de l'année (commune/entité)			
Prestations couvertes par la garantie			
Montant de la garantie au 31.12.N			
Date du vote du CM approuvant la garantie	04.10.2013		
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)			

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 04.10.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2022).

1. Engagements de prévoyance de notre administration : 2 638 924 F.
2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
 - Engagements de prévoyance de l'ACG 47 218 369 F
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance 17 869 778 F
 - Engagements de prévoyance de Groupement SIS 146 366 298 F
 - Engagements de prévoyance de ORPC Valavran 813 746 F
 - Engagements de prévoyance de la Caisse 4 071 256 424 F
3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 75.96 %

Observation :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2022 de la CPI, les comptes de l'année 2023 n'étant pas encore audité.

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Objet	Date de la délibération	Local sapeurs Rte Coudres 35 (Parcelle n°58)	Camion Pompiers	Ecole Locaux scolaires/parascolaires: Agrandissement+création	Ecole - Assainissement charpentes et luminaires	FIDU - Fonds intercommunal développement urbain	PLAGE Réaménagement	Accès public au Lac parc.473 <56m²> - Ch. du Léman	Rte des Coudres: Modération trafic+securité routière/paysage	Ch. du Port: Trottoir - Rte Suisse/Carrefour Rte Céligny	Changement luminaires en LED et ajout de prises	Acquisition véhicules et machines électriques	VOIRIE/POMPIER S Bâtiment CE37 (Parc.368) Regroupement activité	Fonds régional pour une mobilité collective et innovante
Crédit brut voté	11.02.2014	650'000.00	200'000.00	2'030'000.00	156'000.00	560'600.00	677'000.00	47'000.00	652'740.00	300'000.00	87'000.00	160'000.00	25'000.00	77'400.00
Dépassement/(économie) sur le crédit		-	54'400.35	377'012.50	1'833.70	40'600.00	132'981.20	662.35	86'407.47	-	5'635.15	160'000.00	-	77'400.00
Explications sur le dépassement														
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 01.01.N		650'000.00	-	1'652'987.50	154'166.30	462'400.00	816'600.00	16'082.65	566'332.53	330'436.15	69'453.25	-	21'774.55	1.00
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses de l'année		-	145'599.65	-	-	57'600.00	-	4'781.90	-	-	11'911.60	-	-	-
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 31.12.N		650'000.00	145'599.65	1'652'987.50	154'166.30	520'000.00	816'600.00	20'864.55	566'332.53	330'436.15	81'364.85	-	21'774.55	-
Recettes														
d'investissement - Total des recettes brutes au 01.01.N		21'000.00	-	140'000.00	-	-	-	-	166'134.00	-	-	-	-	-
Recettes														
d'investissement - Recettes de l'année		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert au PF		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes														
d'investissement - Total des recettes au 31.12.N		21'000.00	-	140'000.00	-	-	-	-	166'134.00	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 01.01.N		194'102.30	-	483'607.50	15'416.63	339'936.67	52'640.00	-	31'713.12	96'762.15	6'915.32	-	-	-
Amortissements cumulés planifiés N		20'753.63	-	49'280.00	15'416.63	17'333.34	26'320.00	-	13'160.19	16'691.00	8'272.16	-	-	-
Amortissements cumulés non planifiés N		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés - Correction de valeur		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.N		214'855.93	-	532'887.50	30'833.26	51'270.01	78'960.00	-	44'873.31	113'453.15	15'187.48	-	-	-
Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.N		-	-	-	-	-	-	-	-	-	62'200.00	-	-	-
Amortissements supplémentaires N		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements supplémentaires cumulés au 31.12.N		-	-	-	-	-	-	-	-	-	62'200.00	-	-	-
Valeur comptable nette au 31.12.N		414'144.07	145'599.65	980'100.00	123'333.04	468'729.99	737'640.00	20'864.55	355'325.22	216'983.00	3'977.37	-	21'774.55	1.00
Valeur d'assurance		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Statut du crédit		Cloturé	En cours	Cloturé	Cloturé	Cloturé	Cloturé	En cours	Cloturé	Cloturé	Cloturé	En cours	En cours	Cloturé

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Objet	CGN - Compagnie Générale de Navigation	Télé-Dôle SA	Vacuflow: Alarme et vannes Ch.Port/Limite Céligny-Founeux SECTEUR VACUFLOW	Canalisations Collecteurs EU/EP Réseau: Reconst+rempla cement	Action nominative BCGe	SIG - Service industriels de Genève	Panneaux photovoltaïque - Parking Grands- Chêne	Fondation HLM	COFICOGE	Total général
Date de la délibération	01.01.2009	01.01.2006	01.12.2015	05.02.2013	01.01.2000	17.01.2023	01.01.1990			
Crédit brut voté	100.00	97.00	230'000.00	750'000.00	326'686.80	40'350.00	500.00	178'745.00	500.00	7'262'218.80
Dépassement/(économie) sur le crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 714'063.87
Explications sur le dépassement										
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 01.01.N	100.00	97.00	169'711.35	759'326.15	326'686.80	40'350.00	500.00	178'745.00	500.00	6'215'750.23
Coûts d'acquisition ou de revient - Dépenses brutes totales au 31.12.N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	289'799.60
Recettes										
d'investissement - Total des recettes brutes au 01.01.N	-	-	-	153'282.65	-	-	-	-	-	480'416.65
Recettes de l'année										
Transfert au PF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes										
d'investissement - Total des recettes au 31.12.N	-	-	-	153'282.65	-	-	-	-	-	536'416.65
Amortissements cumulés au 01.01.N	-	-	37'711.35	206'043.50	-	-	-	-	-	1'158'848.54
Amortissements cumulés planifiés N	-	-	5'500.00	20'000.00	-	-	-	-	-	192'726.95
Amortissements cumulés non planifiés N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés - Correction de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.N	-	-	43'211.35	226'043.50	-	-	-	-	-	1'351'575.49
Amortissements supplémentaires cumulés au 01.01.N	-	-	-	29'500.00	-	-	-	-	-	91'700.00
Amortissements supplémentaires N	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements supplémentaires cumulés au 31.12.N	-	-	-	29'500.00	-	-	-	-	-	91'700.00
Valeur comptable nette au 31.12.N	100.00	97.00	126'500.00	350'500.00	326'686.80	40'350.00	500.00	178'745.00	500.00	4'525'857.69
Valeur d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Statut du crédit	Cloturé	Cloturé	Cloturé	Cloturé	Cloturé	Cloturé	Cloturé	Cloturé	Cloturé	Cloturé

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE FINANCIER

	Objet	Bâtiment 514 Rte Céligny 41 s/Parcelle n°368	Immeuble Coudres 4 s/parc.327 (Ex. Bajulaz/Raiffeisen)	Imm. Coudres 35 s/parc.58 Bât.694 (Ex. Local pompiers)	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes-PHASE I	Chauffage à distance "CAD" Grands-Chênes: Extension	Grands-Chênes - Phase II	Appartements CE39 Parc.N°368: Isolation/Assainissement	CELIGNY 37-39-41 Installation chauffage REMPLACEMENT	Bâtiments COUDRES 62 s/parcelle n°311 (1375m2) (Winkler)
	Date de la délibération	01.01.2018	08.02.2011	06.12.2011	06.12.2023	10.03.2015	16.06.2022	20.06.2017	10.11.2020	08.03.2022
	Crédit brut voté	5'150'000.00	895'000.00	1'540'000.00	31'066'893.10	420'000.00	150'000.00	380'000.00	200'000.00	1'709'000.00
	Dépassement/(économie) sur le crédit	-	-	-	-	-	28'540.85	-	-	-
	Explications sur le dépassement									
Coûts d'acquisition ou de revient	Valeur des immobilisations au 01.01.N	5'150'000.00	895'000.00	1'544'000.00	29'753'704.49	364'730.30	48'997.25	368'525.50	248'693.65	1'709'000.00
	Entrées	-	-	-	141'803.67	-	69'961.90	-	-	-
Coûts d'acquisition ou de revient	Valeur des immobilisations au 31.12.N	5'150'000.00	895'000.00	1'544'000.00	29'895'508.16	364'730.30	118'959.15	368'525.50	248'693.65	1'709'000.00
Diminution	Diminution de valeurs des immobilisations au 01.01.N	-	-	-	21'397'800.01	156'838.00	-	-	30'000.00	-
	Recettes de l'année	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ventes ou aliénations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diminution	Diminutions de valeurs des immobilisations au 31.12.	-	-	-	21'397'800.01	156'838.00	-	-	30'000.00	-
Rectifications	Etat au 01.01.	177'526.00	5'928.00	49'777.00	1'063'446.37	87'907.70	-	-	-	-
	Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Revalorisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rectifications - Etat au 31.12.		177'526.00	5'928.00	49'777.00	1'063'446.37	87'907.70	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette au 31.12.N	5'327'526.00	889'072.00	1'593'777.00	9'561'154.52	295'800.00	118'959.15	368'525.50	218'693.65	1'709'000.00
	Valeur d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-

IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE FINANCIER

Objet	Parcelle n°159 (19544m2) Ch. du Pry	Parcelle n°244 (17208m2) Ch. des Verneys	Parcelle n°257 (2667m2) Ch. de Ferrière	Parcelle n°326 (6353m2) Rte de Céligny	Parcelle n°347 (62m2) Rte de Crans 3 (Sigris)	Parcelle n°624 (17649m2) PLQ (Martin)	Total général
Date de la délibération	01.01.1900	01.01.1900	01.01.1900	01.01.1900	01.01.1900	09.02.2010	
Crédit brut voté	95'000.00	138'000.00	5'300.00	51'000.00	770'000.00	4'303'707.00	46'873'900.10
Dépassement/(écon omie) sur le crédit	-	-	-	-	-	-	- 3'132'072.68
Explications sur le dépassement							
Coûts d'acquisition ou de revient	95'000.00	138'000.00	5'300.00	51'000.00	770'000.00	4'454'301.00	45'596'252.19
Entrées	-	-	-	-	-	-	211'765.57
Coûts d'acquisition ou de revient	95'000.00	138'000.00	5'300.00	51'000.00	770'000.00	4'454'301.00	45'808'017.76
Diminution de valeurs des immobilisations au 01.01.N	-	-	-	-	-	-	21'584'638.01
Recettes de l'année	-	-	-	-	-	-	-
Ventes ou aliénations	-	-	-	-	-	-	-
Diminutions de valeurs des immobilisations au 31.12.	-	-	-	-	-	-	21'584'638.01
Rectifications	Etat au 01.01.	336.00	34.00	176.00	17'465.00	2'210'033.00	3'565'217.07
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Revalorisations	-	-	-	-	-	-	-
Rectifications - Etat au 31.12.	398.00	336.00	34.00	176.00	17'465.00	2'210'033.00	3'565'217.07
Valeur comptable	95'398.00	137'664.00	5'334.00	50'824.00	752'535.00	6'664'334.00	27'788'596.82
Valeur d'assurance	-	-	-	-	-	-	-

Valeur activée	Date de Délibération	Numéro de bien	Désignation du bien	Explications sur le dépassement
4948 760.43	11.03.2014	963020	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes-PHASE I	La construction est encore en cours avec les litiges ouverts pour les remplacements de : - Attiques ou les boiseries sont à remplacer. De plus, le plan financier a été déposé fin mars 2022 et sera validé d'ici la fin de l'année.
93 760.00	09.10.2012	963020	Immeubles s/parcelle 589 (9520m2) Rte Coudres-Grands-Chênes-PHASE I	La construction est encore en cours avec les litiges ouverts pour les remplacements de : - Attiques ou les boiseries sont à remplacer. De plus, le plan financier a été déposé fin mars 2022 et sera validé d'ici la fin de l'année.

INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2022. Les processus suivants ont été mis en place :

- Budget
- Achats et fournisseurs
- Revenus et débiteurs
- Salaires et personnel
- Trésorerie
- Clôture et information financière
- Subventions
- TPC

Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasing.

D. AUTRES INDICATIONS

i. Immobilisations du patrimoine financier – Grands-Chênes – Biens en PPE

Ce crédit d'engagement est en cours au 31 décembre 2023. Le produit des ventes PPE (plus-value) n'a pas encore été établi. Des informations de l'office du logement sont encore à recevoir.

DEGAUTO. Degré d'autofinancement

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
177.44	339.83	138.37	4,360.11	205.22	1,044.19

Valeurs indicatives

Plus grand que 100 : Haute conjoncture
Plus grand que 80 : Cas normal
Plus petit que 80 : Récession

Définition

Le degré autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net

Remarque

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens.

DETBARE. Dette brute par rapport aux revenus

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
865.85	112.00	264.13	144.74	268.97	331.14

Valeurs indicatives

Plus grand que 200 : Critique
Plus grand que 150 : Mauvais
Plus grand que 100 : Moyen
Plus grand que 50 : Bon
Plus petit que 50 : Très bon

Définition

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants

Remarque

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

DETNETHA. Dette nette en francs par habitant

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
28,312.48-	31,215.54-	30,864.24-	34,108.65-	33,727.99-	31,645.78-

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net
Plus petit que 1000 : Endettement faible
Plus petit que 2500 : Endettement moyen
Plus petit que 5000 : Endettement important
Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important

Définition

Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant

Remarque

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit d'avantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

PCHINTN. Part des charges d'intérêts nets

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
5.55	2.07	4.87	2.64	4.81	3.99

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 4 : Bon
Plus grand que 4 : Suffisant
Plus grand que 9 : Mauvais

Définition

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants

Remarque

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.

PROPINV. Proportion des investissements

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
11.69	15.85	18.96	7.90	7.85	12.45

Valeurs indicatives

Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible
Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen
Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé
Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

Définition

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées

Remarque

La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

PSERVEDET. Part du service de la dette

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
16.29	6.40	10.66	5.77	9.77	9.78

Valeurs indicatives

Plus petit que 5 : Charge faible
Plus petit que 15 : Charge acceptable
Plus grand ou égal à 15 : Charge forte

Définition

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants

Remarque

Ce ratio donne des Informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.

TXAUTOF. Taux d'autofinancement

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
19.57	36.74	25.38	54.53	12.36	29.72

Valeurs indicatives

Plus grand ou égal à 20 : Bon
Plus grand ou égal à 10 : Moyen
Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

Définition

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants

Remarque

Il Indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

TXENDNET. Taux endettement net

N-4	N-3	N-2	N-1	N	Moyenne
1,120.32-	319.22-	974.27-	1,427.78-	1,503.99-	1,069.12-

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 100 : Bon
Plus petit ou égal à 150 : Suffisant
Plus grand que 150 : Mauvais

Définition

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux

Remarque

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Commentaires
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF	30	CHARGES DE PERSONNEL	147'760.90	148'834.05 -	1'073.15	Formation LAC et RAC au Conseil Municipal
02	SERVICES GENERAUX	30	CHARGES DE PERSONNEL	572'544.25	573'863.40 -	1'319.15	Deux processus d'engagement - Secrétaire-comptable et Concierge
02	SERVICES GENERAUX	36	CHARGES DE TRANSFERT	29'986.67	38'463.34 -	8'476.67	Réajustement du début d'amortissement des tranches annuelles
14	QUESTIONS JURIDIQUES	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	600.00	3'630.25 -	3'030.25	Référendum des Grands-Chênes
15	SERVICE DU FEU	30	CHARGES DE PERSONNEL	26'000.00	37'027.70 -	11'027.70	3 nouveaux sapeurs, formation et accompagnements incendies et diverses interventions à la hausse
15	SERVICE DU FEU	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	42'200.00	46'347.45 -	4'147.45	Réparation sur l'ancien véhicule. Départ à la retraite de M. Widmer (40 ans au pompiers). Mandat d'analyse par un bureau de conseil de la Cie 19 et acquisition camion pompier.
15	SERVICE DU FEU	36	CHARGES DE TRANSFERT	22'000.00	46'249.00 -	24'249.00	Incendie Schutz Fr. 20'000.-- Incendie cuisine Fr. 2'000.--
16	DEFENSE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'900.00	6'049.80 -	149.80	Installation médiagon pour le traitement du calcaire
33	MEDIAS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'000.00	6'542.80 -	1'542.80	Adaptation du site à la nouvelle loi de protection des données (NLPP)
33	MEDIAS	36	CHARGES DE TRANSFERT	1'000.00	1'187.35 -	187.35	CELYWOOD - Films 2022 et 2023 - Septembre à avril
34	SPORTS ET LOISIRS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	83'420.00	118'370.21 -	34'950.21	PLAGE Remplacement de la plancha suite à utilisation abusive et dégâts Contrôle de stationnement du parking de la plage Remplacement des volets Cellignote : 10'000.- Changement barrière accès à la plage : 5'200.-
62	TRANSPORTS PUBLICS	36	CHARGES DE TRANSFERT	3'300.00	4'168.60 -	868.60	PARCS ET PROMENADES Augmentation des arbres morts et donc des coûts d'élimination REGION DE NYON - Guichet Mobile - Participation 2023

CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart +	Commentaires
73	GESTION DES DECHETS	30	CHARGES DE PERSONNEL	6'590.00	7'551.55 -	961.55	AIDE DECHETTERIE - Contrat horaire
74	AMENAGEMENTS	36	CHARGES DE TRANSFERT	300.00	400.00 -	100.00	ASS. SAUVEGARDE LEIMAN - ASL - Subvention
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	600.00 -	600.00	Cité de l'énergie - Cotisation
81	AGRICULTURE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5'850.00	9'041.10 -	3'191.10	Plantation de 5 arbres au 39-41 route de Céligny
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10'000.00	27'900.80 -	17'900.80	PADD et Eco21
93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES	36	CHARGES DE TRANSFERT	211'093.00	259'238.00 -	48'145.00	Péréquation financière intercommunale - Entrée en vigueur de la nouvelle loi entraînant une augmentation rétroactive
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	600.00	1'060.14 -	460.14	Taxe pour dissolution de crédits
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	34	CHARGES FINANCIÈRES	689'170.00	773'878.06 -	84'708.06	IMMEUBLES Renouvellement des prêts avec taux en hausse (2.15% à 2.35%) Installation anti-calcaire non budgété (Fr. 6'500.-) Impôt immobilier complémentaire et honoraires de gérance de la route des Coudres 62
							Application de la loi sur l'énergie et réalisation des IDC IMMEUBLES DES GRANDS-CHÊNES Peinture boiserie - Entretien pour pérenniser les infrastructures bois. (Fr. 30'000.--) Plusieurs démenagements ayant entraînés des coûts de rénovation supérieur. CAD GRANDS-CHÊNES Frais d'avocats et impayés débiteurs PPE
						- 247'088.78	DEPASSEMENTS A VOTER

